Samedi, 31 mars 1849. BUREAUX : 7, RUE NEUVE-DES-BONS-ENFANTS. 1re année. — N° 17.

LA TRIBUNE DES PEUPLES

JOURNAL QUOTIDIEN.

	Un an.	Six mois.	Trois mois.
PARIS....	24 fr.	12 fr.	6 fr.
SEINE......	28 «	14 «	7 «

	Un an.	Six mois.	Trois mois.
DÉPARTEMENS..	32 fr.	16 fr.	8 fr.
ÉTRANGER.......	40 «	20 «	10 «

Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé (*franco*) à M. Ch. EDMOND. — Les manuscrits déposés ne seront pas rendus. — Les lettres non affranchies seront rigoureusement refusées.

Pacte fraternel avec l'Allemagne;
Affranchissement de l'Italie;
Reconstitution de la Pologne libre et indépendante.

(Ordre du jour de l'Assemblée nationale du 23 mai 1848.)

POLITIQUE GENERALE.

PARIS, 30 MARS 1849.

Le canon retentit à la frontière. Il n'y a pas un soldat en France qui ne l'ait entendu ; il n'y a plus pour le soldat français ni sommeil ni loisir ; il entend les ordres du jour sans y comprendre un seul mot, tant son âme est ailleurs.

Ce qu'il y a de plus français en France, c'est l'armée. C'est l'armée qui a fait triompher le principe de la Grande Révolution. C'est à l'armée qu'ont recouru en dernier ressort les Danton, les Saint-Just et Napoléon, lorsqu'il s'est agi de combattre l'ennemi extérieur et l'anarchie intérieure.

Le gouvernement ne comprend pas le danger de la situation.

Ce qu'un gouvernement républicain vraiment national devrait surtout consulter dans les moments critiques, c'est l'opinion de la nation armée.

Non, nous le répétons, le gouvernement ne comprend pas le danger de la situation.

Dans sa séance du 27 mars, l'Assemblée nationale, de Francfort a adopté, à une majorité de quatre voix, le principe de l'hérédité de la dignité impériale.

Une dépêche ajoute que, revenant sur une précédente décision, l'Assemblée de Francfort aurait proclamé le roi de Prusse empereur héréditaire d'Allemagne.

Enfin une seconde dépêche annonce que le général Dembinski, passant sur le corps de l'armée de Windisgraëtz, est arrivé sous les murs de Vienne.

Ces diverses dépêches sont parvenues à M. le ministre des affaires étrangères aujourd'hui à cinq heures, pendant la discussion sur les affaires d'Italie.

DERNIÈRES NOUVELLES D'ITALIE.

Le gouvernement français a reçu de notre envoyé à Turin les deux dépêches suivantes :

« Turin, 25 mars 1849,
» Dix heures du soir.

» Le gouvernement, dans l'ignorance et l'incertitude où il se trouvait, a cru devoir s'adresser à M. Abercromby et à moi, pour nous demander d'intervenir auprès du maréchal Radetzki, afin de couvrir la ville de Turin, et empêcher l'armée autrichienne d'y entrer. Nous n'avons pas hésité un moment à nous charger de cette mission d'humanité. Mais nous avons voulu savoir auparavant au nom de qui se feraient nos démarches, et quel but spécial elles auraient. Nous nous sommes rendus chez M. le prince de Carignan, lieutenant-général du royaume.

» Nous ne pouvions agir qu'en vertu d'un pouvoir qui attestât et motivât notre mission auprès du maréchal Radetzki, nous avons engagé le prince à réunir le conseil et à se consulter, nous mettant à sa disposition pour assurer le résultat de ses délibérations. Le résultat a été constaté par la note ci-jointe et nous nous sommes décidé à partir à minuit. Mais nous avons demandé d'amener avec nous le syndic de la ville, ce qui nous a été accordé, et nous partons avec lui. Nous espérons trouver le maréchal Radetzki à Novare vers 8 heures du matin.

» Il a été bien convenu, entre les ministres et nous, que nous ne stipulerions que pour la ville de Turin, laissant au nouveau roi le soin de traiter de la paix. Cela paraît d'autant plus convenable et plus nécessaire, que déjà il est entré en pourparlers avec le général autrichien. Notre devoir est de ne contrarier en rien ni sa politique comme souverain, ni ses opérations comme général en chef.

» J'espère, M. le ministre, que vous approuverez cette conduite. La population tout entière se rallie à cette mission, et la nouvelle en a été reçue par toute la ville avec reconnaissance et confiance. Il y a ici quelques personnes qui voudraient faire appel à une résistance énergique, mais ce sentiment n'existe point dans la population qui ne désire que l'ordre et la paix. C'est la conviction intime du gouvernement et du corps municipal que nous avons consultés. Nous ne faisons donc qu'interpréter ces sentiments ainsi que nous le faisons. » BOIS-LE-COMTE. »

P. S. « 26 mars 1849.

» L'abdication du roi Charles-Albert est annoncée officiellement. On assure qu'un armistice a été conclu par le nouveau roi, et que l'armée autrichienne ne passerait pas la Sesia. »

Annexe.

« Turin. 25 mars 1849

» Le soussigné, président du conseil des ministres, reconnaissant des offres bienveillantes faites ces jours passés par M. Bois-le-Comte, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la République française, a l'honneur de lui adresser la prière de vouloir bien avoir la bonté de demander une suspension de la marche de l'armée autrichienne sur la ville de Turin, jusqu'à ce qu'on connaisse les intentions de Sa Majesté le roi à l'égard des présentes hostilités.

« Signé : Général CHIODO. »

« Turin, le 27 mars 1849, 1 heure du matin.

» M. le ministre,

» Je rentre à l'instant de Novare, et j'expédie le courrier à Lepmann en estafette jusqu'à Lyon pour porter ma dépêche télégraphique, et cette lettre que j'écris à la hâte.

» L'armistice a été ratifié hier matin peu d'heures après notre arrivée à Novare. Le maréchal Radetzki nous a reçus avec empressement. Il nous a annoncé qu'il venait de traiter directement avec le roi Victor Emmanuel

» Le maréchal nous a communiqué l'armistice dont voici les bases principales.

» L'armistice durera jusqu'à la conclusion de la paix. Un plénipotentiaire sarde sera nommé sur-le-champ, et le maréchal Radetzki s'engage à en faire nommer un pour son gouvernement. Jusqu'à ce que la paix soit conclue, la rive gauche de la Sesia sera occupée par un corps autrichien, et il y aura dans Alexandrie une garnison mi-partie autrichienne et piémontaise.

» Les corps lombards seront dissous ; mais le roi pourra conserver des individus de cette nation à son service.

» Les duché et territoire toscan seront évacués.

» Il n'est rien stipulé pour les émigrés de la Lombardie et des duchés.

» Le maréchal Radetzki nous a dit qu'il y aurait une amnistie. Il nous a assuré qu'il ne demandait qu'à quitter le Piémont le plus tôt possible, et que, s'il en était le maître, la paix serait bientôt conclue ; qu'il ne demandait qu'à retourner dans les Etats de l'empereur. Quant à l'occupation par moitié d'Alexandrie, il avait besoin, a-t-il dit, de cette garantie pour la sûreté des troupes qu'il laisse ici, jusqu'à la réduction de l'armée piémontaise sur le pied de paix.

» Le nouveau roi est entré à Turin il y a quelques heures. On ne sait encore qui sera chargé de composer le nouveau ministère.

» BOIS-LE-COMTE. »

De tous les journaux de Turin, nous n'avons reçu aujourd'hui que le *Risorgimento* du 26 mars, imprimé seulement sur une demi-feuille : en voici quelques extraits :

BULLETIN NUMÉRO 7.

Turin, 24 mars.

Point de nouvelles du quartier-général. Les bruits qu'on fait courir sont tous dénués de fondement. L'intendant de Verceil nous écrit qu'un corps ennemi s'est présenté devant la ville, et qu'après une fusillade qui a duré une heure il a dû se replier sur Palestro. Il n'y avait dans la ville qu'une très faible garnison.

BULLETIN N° 8.

Turin, 24 mars, 2 heures du soir.

Un estafette venant de Chivasso nous informe que quelques troupes, qu'on disait prises par l'ennemi, viennent d'arriver dans cette ville. — Une dépêche télégraphique porte que ce matin, à 4 heures, on entendait le canon à Castoggio, et, un peu plus tard, du côté de Lu, vers le Pô.

BULLETIN N° 9.

Turin, 25 mars, 5 heures du matin.

Aucune des personnes envoyées au quartier-général par le ministère n'est parvenue à y pénétrer. Les autorités locales nous font connaître les nouvelles suivantes :

Le maire de Casale écrit qu'un corps de l'armée autrichienne s'est présenté devant la ville, et que deux membres de la municipalité, accompagnés d'un capitaine représentant le gouverneur du fort, se sont rendus, comme parlementaires, auprès du général ennemi, qui exigeait la remise du fort en accordant à la garnison les honneurs militaires et promettant de respecter les personnes et les propriétés. Le gouverneur a refusé ces propositions en priant seulement le général ennemi de respecter la ville et les habitants.

Le maire de Trino écrit que les Autrichiens au nombre de 3,000, avec artillerie et cavalerie, après avoir tenté de prendre d'assaut la citadelle de Casale et fait durer le feu depuis onze heures et demie du matin jusqu'à trois heures et demie du soir, ont continué leur marche sur Morano, et menaçaient de vouloir pousser jusqu'à Trino.

BULLETIN N° 10.

Turin, 25 mars, 11 heures du matin.

Nous n'avons reçu aucune lettres, mais des hommes envoyés exprès nous apportent la nouvelle, que le 23, à 11 heures du matin, une grande bataille s'est engagée à Novare. Le roi, ses fils, l'armée ont fait des prodiges de valeur, mais, grâce à la supériorité numérique de ces forces en hommes et en artillerie, l'ennemi a commencé vers le soir à avoir le dessus. Notre armée a été forcée de se retirer.

Novare a été abandonnée dans la matinée.

Nos troupes se replient sur Borgomanero. De part et d'autre, les pertes ont dû être très considérables.

Nous ignorons où le quartier-général a été transporté ; nous ne connaissons pas davantage les mouvements des Autrichiens. Les personnes expédiées par nous hier et cette nuit ne sont pas encore revenues. Nous en avons dépêché d'autres ce matin, et aussitôt que nous recevrons d'autres nouvelles, nous les publierons.

Citoyens ! le moment est suprême, continuez à donner des preuves de votre union pour la patrie et pour vos libres institutions.

La chambre des députés de Turin s'est déclaree le 24 en permanence.

La chambre des sénateurs a tenu le 25 une des séances les plus orageuses dont les annales parlementaires aient encore offert l'exemple. L'orage a été provoqué par le sénateur Robert d'Azeglio qui a interpellé vivement le ministère sur le sort de l'armée et l'abdication du roi. Le ministre Sineo ayant répondu qu'on ne connaissait rien de précis, M. d'Azeglio a éclaté en reproches ; alors le tumulte ne fit que redoubler. Le sénateur Delaunay demanda la mise en accusation du ministère.

Le sénateur Gallina s'interposa, il était parvenu à calmer les esprits lorsqu'on annonça que la Chambre allait être envahie. Des ordres furent donnés promptement pour retablir l'ordre. Alors le sénat se déclara en comité secret.

Le *Risorgimento*, dans ses nouvelles du matin, porte: Les Chambres sont prorogées au 2 avril.

Hier au soir, le baron Demarghuita, maire de Turin, est parti pour le quartier-général, accompagné par les ministres de France et d'Angleterre.

Les personnes arrivées hier au soir de Casale assurent que le canon s'était fait entendre pendant toute la journée.

A dix heures et demie, le ministre n'avait pas encore publié de bulletin.

On lit dans un *post-scriptum* du *Salut public* de Lyon :

« La brigade de Savoie est la seule, dit-on, qui se soit bien battue. Les Lombards ont tout de suite lâché pied.

» On annonçait que l'armée autrichienne était à quatre lieues de Turin.

» Dans les combats qui ont eu lieu, le général Perrone a été tué. »

FEUILLETON DE LA TRIBUNE DES PEUPLES.

LA PRINCESSE DE BABYLONE (1),

OU MÉMOIRES DE THÉRESE AMIRA ASMAR,

Fille de l'émir Abdallah.

(Traduit de l'arabe et collationné sur la dernière édition de Londres.)

Les maux sont le marteau, la vie est un enclume ;
L'homme, comme un métal, est né pour s'y forger,
Heureux, si cette épreuve a pu le corriger.

CHAPITRE III.

(Suite.)

Je crois que de longtemps les dames européennes ne partageront mon enthousiasme pour le tabac. Cependant elles ont adopté une coutume qui vient d'un pays encore plus voisin des lieux, où le soleil se lève, je veux parler de l'usage de prendre du thé. Je n'oublierai jamais l'étonnement peint sur le visage des personnes qui passaient près de moi, lorsqu'après un diner à Richmond en compagnie de quelques amis, étant allée me promener après avec un gentilhomme allemand qui fumait un cigarre, et eut la politesse de m'en offrir un, je n'eus pas le courage de refuser. Les passants témoignaient plus de surprise que nous femmes d'Orient, quand elles voient un homme sans poils à la lèvre supérieure.

Pendant une demi-heure nous goûtâmes les voluptés du *narghilé*, sans discontinuer de parler, mais à voix basse. Dix jairiahs se tenaient devant nous dans une attitude respectueuse, les bras modestement croisés sur la poitrine. Quand nous eûmes vidé nos pipes, la sœur du pacha m'offrit de me montrer le harem de son frère, et la curiosité me fit accepter aussitôt cette proposition. Nous commençâmes par visiter les chambres à coucher qui étaient très-nombreuses et couvertes de magnifiques tapis. Sur le lit de la favorite du pacha étaient quatre matelas couverts de soie de couleur différente, et remplis de plumes de paon. Après avoir visité environ trente chambres, nous montâmes à la terrasse, où nous jouîmes de la magnifique vue de la ville et des environs parsemés çà et là de quelques ruines de l'ancienne Ninive. Pendant que je les admirais, je me souvins des terribles paroles du prophète qui annonça la ruine de cette cité orgueilleuse et impie.

Sur cette terrasse se trouvaient trois tentes, qui nous mirent à l'abri des rayons du soleil et nous permirent de contempler à l'aise la magnifique perspective qui s'étendait devant nous jusqu'aux dernières limites de l'horizon. Nous n'y restâmes que peu de temps et nous descendîmes au jardin qui était immense, arrosé de mille ruisseaux coulant dans des rigoles revêtues de marbre, et sur les bords desquels j'admirai une profusion de fleurs, dont les parfums embaumaient l'air autour de nous

Nous passâmes une heure dans ce jardin féérique ; la princesse me conduisit ensuite au salon dont j'entrevoyais les portes derrière des touffes de rosiers, et me présenta aux femmes du pacha qui étaient au nombre de vingt-cinq. C'étaient des Géorgiennes, des Circassiennes, et quelques-unes des filles du Kurdistan.

Je liai conversation avec une belle Géorgienne, aux grands yeux noirs ombragés de longs et épais sourcils, dont la taille paraissait flexible comme une branche de palmier ; elle avait à peine seize ans. Elle me dit qu'elle était née de parents chrétiens, et qu'à l'âge de douze ans elle avait été conduite à Constantinople, où on l'avait forcée, sous peine de perdre la vie, à abjurer sa foi pour embrasser l'islamisme ; elle avait pour frère un mameluck, qui était au service du pacha et qu'on avait aussi contraint d'abandonner la foi de ses pères. Je lui demandai si elle était heureuse. Je suis loin de me réjouir de ma condition, répondit-elle ; j'ai toujours déploré ma destinée, pleurant la perte de mes parents et de mes amis.

Notre conversation fut tout-à-coup interrompue par la présence du pacha lui-même. Toutes les femmes se levèrent pour le saluer. C'était un homme d'environ quarante ans, d'une taille colossale et faite pour le commandement. Ses grands yeux noirs brillaient du plus vif éclat ; sa barbe noire et épaisse descendait jusqu'à sa ceinture, où je vis son poignard étincelant de pierreries. Son costume était magnifique, assorti à son rang, et sa courtoisie m'inspira autant de confiance que de respect.

La princesse me présenta au pacha comme une amie de son *kerkhéa* ou lieutenant, ce qui était en effet ; aussitôt il m'acceuillit avec une esquise politesse, m'adressa plusieurs questions sur ma famille, mes parents, et particulièrement mon père qui habitait Bassorah depuis son départ de Bagdad. Notre conversation avait duré un quart-d'heure, quand tout à coup Mollah, du haut du minaret, appela les vrais croyants au *salat al zohor*, ou prière de midi. Ici le pacha prit congé de nous, et, feignant de se rendre à la mosquée, il entra dans le salon pour faire sa prière.

Cet appel est répété cinq fois par jour ; au lever de l'aurore, le mollah invite tous les vrais Musulmans à accomplir leurs dévotions, en prononçant de sa plus forte voix les paroles suivantes :

« La prière vaut mieux que le sommeil. »

L'appel au *salat al zohor*, ou prière de midi, est :

« La prière vaut mieux que les aliments les plus exquis. »

Le troisième appel, qui a lieu à trois heures, est nommé *el asar*.

Le quatrième est le *muggeril*, et se fait au coucher du soleil.

Le cinquième a lieu à minuit.

Les dames du harem firent aussi leurs dévotions ; elles s'agenouillèrent d'abord, puis, se prosternant sur le plancher, et baisant le tapis, elles crièrent toutes à la fois :

« Il n'y a pas d'autre Dieu qu'Allah ! il n'y a pas d'autre
« Dieu que le Dieu du ciel, et Mahomet est son prophète :
« sur cette terre, il n'y a ni espérance, ni refuge, le salut
« est dans le Dieu très haut et très puissant. »

Elles avaient sous leurs yeux une relique du grand prophète, qui n'était rien moins, disaient-elles, qu'un fragment des pantalons de Mahomet. Cette relique était enveloppée dans une feuille de papier, et enfermée dans un coffret enrichi de diamants. Elles la baisaient respectueusement pendant leurs prières, et la plaçaient au-dessus de leurs têtes.

Ces pieuses pratiques de religion durèrent un quart d'heure ; je restai tout le temps assise sur le divan, examinant cette scène extraordinaire avec la plus vive curiosité. La prière finie, une esclave entra et annonça le dîner. J'étais invitée, et nous nous avançâmes toutes vers le salon à manger, vaste appartement dont les fenêtres s'ouvraient sur la cour, parce que, dans le mois de juin, la chaleur est excessive dans ce pays.

Comme la plupart de mes lecteurs connaissent fort peu les détails de la gastronomie orientale, je décrirai en peu de mots quelques-uns des mets qui furent servis à l'occasion de ma visite dans le palais du pacha de Mousoul. On apporta d'abord un grand plateau sur lequel étaient vingt plats, qui consistaient principalement en soupes faites ; l'une avec du riz et des herbes, l'autre avec des herbes et de petits poulets, mets favori de Méhémet-Ali, pacha d'Egypte.

Parmi les mets qui succédèrent à ces premiers se trouvait un agneau couvert de toutes sortes de légumes ; de riz, de pistaches, servi entier, saupoudré de safran, dans le double but de lui donner une belle couleur et d'en relever le goût. On servit ensuite un grand nombre de volailles roties, des ragoûts de citrouilles, trois grands plats de légumes appelés *bamia*, et du veau haché, enveloppé dans des feuilles de vigne ; le *coobba*, croûte faite avec de la farine de maïs et de la viande hachée, plusieurs plats de *kabod*, espèce de saucisse qu'on fait cuire sur un gril, et enfin plusieurs autres mets dont j'ai oublié les noms.

Après cette partie *solide* du dîner, on servit une immense quantité de sucreries, et nous terminâmes ainsi le repas pendant lequel il ne fut pas question de vin ; mais nous savions nous en dédommager en buvant une liqueur faite avec du jus de grenade et qu'on nous versait dans des coupes en or massif.

Pendant tout le dîner, quinze esclaves nous servaient, et quelques-unes agitaient de grands éventails pour nous rafraichir. Elles nous apportèrent les vases nécessaires pour nos ablutions, garnirent nos *narghilés*, après quoi on leur permit de se retirer et de se régaler avec les restes de notre repas.

J'oubliais de parler du *nackel*, ou dessert, dont la profusion égalait celle du dîner. Je remarquai une substance qui avait la consistance de la neige, et qu'on trouve sur les feuilles des arbres : sa couleur est verte, et le goût en est délicieux ; en langue chaldéenne on l'appelle *gasyoul*, en arabe *man al sama*. Il y avait aussi des figues de Jebel Singar, (montagne situés au nord-ouest de Mousoul), d'une grosseur prodigieuse, quelques-unes n'ayant pas moins de six pouces de longueur ; des *laimoun alon*, ou limons de Bagdad et de Bassorats, fruit qui ressemble beaucoup à l'orange, mais d'un goût supérieur ; il est si abondant en Mésopotamie qu'on en donne une douzaine pour deux sous ; des *hammus* ou grains de la dimension d'une fève, qu'on fait rôtir comme le café ; des pistaches, des grenades et des raisins.

(1) Voir les numéros des 27, 28 et 30 mars.

Un courrier arrivé à Londres le 28, a apporté une dépêche annonçant l'abdication du duc de Parme en faveur de son fils actuellement à Londres.

Les troupes de la République romaine ont reçu l'ordre de marcher vers la Lombardie. (*Voir les nouvelles de Rome.*)

La nouvelle que nous donnions hier que le général La Marmora s'était replié sur la Toscane à la tête d'une division piémontaise, est confirmée. (*Voir les nouvelles de Toscane.*)

La *Nazione* de Turin du 26 mars, que nous recevons au moment de mettre sous presse, contient ce qui suit :

« La nouvelle est parvenue ce matin qu'après une bataille acharnée dans les campagnes de Novare, les Piémontais, cédant à des forces numériquement supérieures, ont battu en retraite. Grand est le nombre des morts, des blessés et des prisonniers ; les officiers surtout ont payé largement le tribut de l'honneur. La nouvelle d'une trêve s'est répandue, ainsi que la nouvelle de l'abdication de Charles-Albert.

» La ville de Turin s'est émue à ces tristes nouvelles. La Chambre des députés s'est constituée en permanence. Le conseil municipal s'est assemblé également en séance permanente. Le sénat s'est réuni, et, après une séance très orageuse dans laquelle on a proposé de mettre le ministère en accusation, le sénat a déclaré vouloir rester en permanence et en comité secret.

» La garde nationale a été appelée sous les armes, mais tout s'est passé avec calme.

» Les députés Brufferio et Dellanoce ont, à ce qu'on dit, abandonné Turin. Si cela est, ils n'auront pas fait preuve de courage civil. Un certain Peste, secrétaire du général Ramorino, a été arrêté le 23. »

Séance de l'Assemblée.

Les interpellations sur la politique extérieure se suivent et se ressemblent parfaitement. D'abord, c'est un élan, un enthousiasme presque unanime ; les quelques hommes du progrès discutent chaleureusement, la réaction garde le silence ; puis le président agite sa sonnette, les débats s'ouvrent, et peu à peu le froid cadavéreux des réacteurs se communique à la majorité, l'enthousiasme faiblit. l'élan s'affaisse, les membres des divers gouvernements qui se sont suivis depuis la Révolution se font des reproches sur leur passé, les cris d'impatience éclatent, et l'Assemblée adopte une phrase plus ou moins vide de sens, ou bien passe à l'ordre du jour. Et, en vérité, il n'en peut être autrement : les organes de la Constituante ne fonctionnent plus, ils sont à l'agonie, la majorité se compose de gens qui ont dit leur dernier mot la veille de la Révolution, qui sont morts au moral le lendemain, et qui ne vivent au physique que pour user le reste de leur corps.

MM. les représentants sont au grand complet. Il n'y en a qu'un qui brille par son absence; c'est justement celui qui, au début de la République, a jeté la politique extérieure dans cette voie fatale de la guerre civile à l'intérieur et de l'extermination des Peuples au dehors; c'est l'homme de la phrase hostile à toute action, aux promesses mensongères ou aux outrages distribués tour à tour aux nationalités vaincues ; c'est celui que sa conscience empêche aujourd'hui de franchir le seuil de l'Assemblée, pour ne pas le mettre en face du cadavre sanglant de l'Italie; c'est enfin M. de Lamartine, l'homme d'Etat poussé jadis à la tête d'une nation par un funeste caprice du sort, et revenu à l'heure qu'il est à son ancien métier de romancier et de poète, que, pour le bonheur de la France, il n'aurait jamais dû quitter.

Le débat sur la question italienne a duré cinq heures, et nous trouvons que c'en est la meilleure critique. En effet, si la République était aujourd'hui ce qu'elle sera un jour, au premier cri de malheur poussé par le peuple italien, le gouvernement aurait donné ordre à son *armée des Alpes* d'entrer en Piémont, et à l'heure qu'il est, la dépêche télégraphique nous aurait déjà apporté la nouvelle de la première victoire. L'Assemblée aurait eu alors le droit de passer à l'ordre du jour dans l'attente de hauts faits qu'elle songerait à accomplir pour la gloire du pays et le triomphe de ses principes dans l'humanité.

En attendant, il faut nous contenter de la proposition que le comité des affaires étrangères vient de porter à la tribune, par l'organe de son rapporteur, M. Bixio, en hasardant craintivement devant l'Assemblée le conseil d'occuper temporairement la Haute-Italie, et de négocier ensuite avec l'Autriche l'évacuation du territoire piémontais. Cette proposition, où le rapporteur a fait sonner quelques timides paroles sur le malheur de l'Italie, sur les devoirs de la France envers elle-même, sur les gages de sympathie qu'elle devrait donner aux nationalités, a néanmoins excité l'indignation de M. Molé, qui, comme membre du comité, a repoussé toute espèce de solidarité dans ce projet révolutionnaire et anarchiste. On comprend sans peine cet acharnement contre l'indépendance italienne dans l'homme qui jadis fut le premier à tendre la main à l'invasion, qui a fraternisé sans pudeur avec les ennemis de sa patrie, et qui, plus tard, parvenu au pouvoir, considérait l'alliance avec ses anciens amis, les Cosaques, comme la seule garantie de prospérité pour son pays.

M. Gustave de Beaumont, encouragé par la sortie intrépide de son prédécesseur, a renchéri encore sur le blâme infligé aux tendances belliqueuses du comité, et c'est ainsi qu'au moment où les auditeurs croyaient entendre discuter les affaires d'Italie, les champions de la réaction sont venus étaler à la tribune leurs susceptibilités personnelles. En effet, qui donc daignerait aujourd'hui se préoccuper d'une question aussi insignifiante que l'est celle des massacres du Piémont? Ce qui nous intéresse avant tout, c'est de savoir si M. Molé a approuvé ou rejeté les décisions du comité, car il ne faut pas oublier que la République ne saurait être grande et heureuse qu'autant qu'elle suivrait la marche indiquée par M. Molé et son ami l'empereur Nicolas. Enfin, grâce à l'intervention de M. Clément Thomas, les objections de M. Molé ont été mises de côté, et M. le ministre des affaires étrangères a pu procéder à la lecture des dépêches de son agent de Turin.

Sans entrer dans une analyse détaillée de ces pièces, nous ne pouvons nous empêcher de signaler l'esprit réactionnaire et injurieux pour le principe populaire, qui les caractérise.

Au dire de M. Bois-le-Comte, le Peuple italien salue avec bonheur le triomphe de Radetzki, il applaudit à l'armistice et à ses conditions qui livrent le pays et ses ressources à l'invasion étrangère; il ne désire que le rétablissement de l'ordre et de la paix; il accueille avec joie à Turin son nouveau monarque qui lui apporte l'humiliation et la honte de la défaite.

D'un autre côté, M. Drouyn de l'Huys nous assure que le maréchal Radetzki est animé des meilleures intentions à l'égard des vaincus; l'Autrichien pousse la condescendance jusqu'à ne demander que les frais de la guerre, la réduction de l'armée piémontaise et l'occupation des places militaires. En vérité, quel digne homme que ce maréchal qui se contente d'infliger au Piémont les mesures qu'il a appliquées avec tant de succès en Lombardie, et quel ministre républicain que ce M. Drouyn de l'Huys, qui sait si bien apprécier la modération et l'honnêté du chef croate!

M. Billault a ensuite attaqué le ministère, en avocat plutôt qu'en homme d'Etat, qu'en républicain. Ses arguments de rhéteur, appuyés sur d'anciennes traditions diplomatiques, alors qu'il aurait fallu faire appel aux principes, n'auraient pas trop déplu aux anciens satisfaits de Louis-Philippe; mais ils ne sauraient servir la cause de ceux qui défendent l'honneur et les vrais intérêts du Peuple français. En dernier résultat, M. Billault n'a rien proposé, et a laissé le champ libre au citoyen ministre des affaires étrangères, lequel cette fois, s'apercevant de la docilité de l'Assemblée, a franchement levé le masque en déclarant que la diplomatie *fantastique* dont on voulait lui imposer le premier rôle, ne lui convenait en aucune façon, qu'il niait l'exactitude des faits révélés par M. Billault, et que, personnellement, il n'avait jamais accepté la responsabilité de son ordre du jour du 23 mai.

Ainsi c'est pour donner le change au Peuple que M. Drouyn de Lhuys serait venu, au mois de mai, proposer le vote de l'affranchissement de l'Italie, et l'Assemblée, en l'adoptant, n'aurait fait qu'indignement mentir en face du pays, afin de se concilier une popularité qui lui était momentanément indispensable. Encore une fois, quel ministre républicain et quel profond diplomate que ce M. Drouyn de Lhuys! Il sait encore mieux tromper le Peuple que ne le faisait jadis son modèle, M. de Talleyrand.

Le citoyen Ledru-Rollin a seul attaqué la question sous son jour véritable. Il a rappelé l'invasion de 1815, le milliard payé aux Russes et aux Prussiens, et tout ce train de calamités qui s'attache à une invasion étrangère; triste éventualité à laquelle nos aveugles gouvernants nous exposent de nouveau en foulant aux pieds les principes que la révolution de Février semblait avoir à tout jamais inaugurés pour l'humanité.

Le discours de M. Ledru-Rollin a fait une profonde sensation, et il n'a fallu rien moins que la parole éloquente du citoyen Jules Favre pour que l'Assemblée se décidât à écouter, avec la même attention, un second discours sur le même sujet.

M. Baraguay-d'Hilliers, au nom de la réaction, s'est mis à proposer un ordre du jour pur et simple que nous pourrions traduire ainsi : *L'Assemblée, persistant dans sa politique d'abaissement et d'humiliation, abandonne l'Italie.*

Après un scrutin de division, l'Assemblée a repoussé la proposition du président du club Poitiers, et la discussion a été remise à demain. A demain donc le discours du général Cavaignac et la rhétorique du citoyen Thiers.

Au citoyen rédacteur de la TRIBUNE DES PEUPLES.

Citoyen rédacteur,

Je crois bien interpréter les sentimens d'un grand nombre de mes compatriptes en m'élevant de toutes mes forces contre l'ordre du jour proposé à l'Assemblée nationale par le comité des affaires étrangères, ordre du jour tendant à engager le gouvernement à l'occupation de la Savoie. Eh quoi ! c'est à cela que se réduirait l'action de la France dans des moments aussi graves? Oh! mieux vaudrait ne rien faire qu'adopter le moyen en question. Tranchons le mot : si la France veut réellement nous aider, en sauvegardant à la fois ses intérêts et son honneur, *il faut que ses soldats franchissent les Alpes*! Mais la question, dira-t-on, serait alors entre la paix et la guerre. Oui certes; mais y a-t-il à balancer entre une paix honteuse ne pouvant aboutir qu'à la ruine de la cause des Peuples et peut-être à l'invasion de la France, et une guerre généreuse faite au nom de la civilisation et du principe démocratique contre la barbarie et le despotisme? Que la France choisisse, et surtout qu'elle ne tarde pas longtemps, car les Piémontais formaient son avant-garde et l'ennemi est à ses portes!

Je ne dois pas vous dissimuler que, personnellement, j'ai toujours éprouvé une grande répugnance contre toute intervention étrangère, et que c'est une douleur bien amère pour moi que d'invoquer même les armes de la nation qui nous est le plus sympathique ; mais, pouvais-je hésiter devant les malheurs qui accablent mon pays et en songeant à ceux qui peuvent encore l'accabler! En effet, n'y a-t-il pas tout à craindre pour Venise abandonnée à ses seules forces? Et la Toscane, n'est-elle pas exposée à être envahie d'un moment à l'autre par les bataillons autrichiens? Et le Bourbon de Naples, enhardi par la victoire remportée par ses alliés, ne peut-il pas se jeter sur Rome ou écraser la Sicile? Encore une fois, que la France pousse ses soldats au-delà des Alpes, car le temps presse, et chaque heure de retard peut amener un désastre de plus. Qu'elle se souvienne de l'engagement formel pris par elle le 24 mai 1848; qu'elle se souvienne de sa haute mission dans le monde, qu'elle se souvienne que nos ennemis sont les siens!

Agréez, etc.

T. RICCIARDI.

Paris, le 30 mars 1849.

Le général Ramorino, Génois d'origine, chef de bataillon sous l'empire, alla en 1831 chercher fortune en Pologne. Devenu commandant d'un corps, opposé aux Russes, il ne fut pas heureux dans sa campagne; les uns l'accusèrent d'impéritie, les autres de trahison. Au lieu d'opérer sa jonction sur la Basse-Vistule avec le général Rybinski, il franchit la frontière d'Autriche et laissa son corps aller à la débandade. En Pologne, Ramorino, s'est fait l'instrument de la fraction aristocratique, représentée par son chef d'état-major, le comte Zamoïski. C'est ce même Ramorino qui depuis passa en Suisse avec un corps de réfugiés et de conspirateurs suspects, et qui fit manquer l'expédition révolutionnaire, en quittant son corps au moment du danger. Il s'associa ensuite à une tentative pour restaurer le duc de Brunswick. Il fit partie de l'expédition de don Pedro contre don Miguel, tenta contre la Savoie, une expédition, et enfin alla offrir ses services à l'Espagne contre don Carlos. Dernièrement, entré de nouveau au service du Piémont, et se faisant de rechef l'instrument du comte Zamoïski, il fit tout son possible pour désorganiser la légion polonaise. Les soldat de cette légion, pour pouvoir conserver leur drapeau, continuaient de servir la cause républicaine en Toscane : ils furent obligés de rembourser au gouvernement piémontais ce que lui avaient coûté leurs uniformes, qui avaient cependant été couverts de poussière et de sang dans les batailles de Lonato, de Desazano et pendant la retraite de Brescia. C'est Ramorino qui était chargé de mettre à exécution toutes ces ignobles mesures.

Veut-on savoir comment certaines feuilles de la réaction la plus blanche entendent l'hospitalité française, on n'a qu'à lire les lignes suivantes du *Corsaire* :

L'*Assemblée nationale* caractérise, avec sa sûreté d'appréciation ordinaire, le rôle que beaucoup de Polonais jouent aujourd'hui en Europe. Ces *messieurs* forment, selon l'expression de notre habile et vaillant confrère, un état-major au service de l'émeute universelle.

Nous ne pouvons qu'appuyer ces réflexions. Nous avons déjà demandé que la France cessât de servir de réceptacle à tous ces réfugiés dits *politiques*, qui créent chez nous un foyer permanent d'incendie. Or, tous les Peuples sont solidaires pour ce danger commun.

Ce que les *messieurs* du *Corsaire* et de *l'Assemblée nationale* demandent pour tous les patriotes réfugiés en général, et pour les Polonais en particulier, ou plutôt pour les Polonais surtout, c'est tout simplement l'extradition ; c'est même le souhait de voir l'infortune livrée à ses bourreaux de l'étranger. Voilà qui est tout-à-fait digne de *messieurs* du *Corsaire* et de *l'Assemblée nationale*. Jamais, jusqu'ici, nous n'avions lu dans un journal des lignes d'un cynisme aussi révoltant.

REVUE DE LA PRESSE.

Journaux de Paris.

La presse républicaine n'a qu'un cri pour déplorer le désastre que vient d'éprouver la cause des Peuples. Tous les journaux comprennent, en effet, que l'Italie n'est pas menacée seule. L'Autriche, victorieuse dans la Péninsule, concentrera ses forces sur la Hongrie : le Czar est prêt à la seconder ; et la Hongrie écrasée, la cause de l'oppression la plus forte, une partie de l'Europe retombe sous le joug qu'elle tente de secouer. Et qui peut prévoir alors combien de temps encore les populations seront forcées de subir un joug odieux? Et pourtant, un seul mot d'une puissance dont l'intérêt, le devoir est de seconder le mouvement d'émancipation pourrait faire pencher la balance en faveur de la liberté ; si la France disait un mot, si elle avait le courage de faire un pas, nous verrions demain l'Autrichien rentrer chez lui sans oser accepter la bataille. L'Italie, libre par la France, serait là comme une vedette, alliée

---

A la fin du repas on nous conduisit au *tharma*, appartement situé au premier étage, pareil à la salle du divan qui se trouvait au-dessous. Il était pavé en marbre et donnait sur les jardins. Au milieu se trouvait un *serrir*, ou ottomane, couvert de satin jaune, où s'était étendue la favorite du pacha, la tête appuyée sur plusieurs coussins. Sur le côté, vis-à-vis le jardin, étaient plusieurs caisses pleines de jolis oiseaux, dont les gazouillements divers charmaient nos oreilles. Dans ce paradis terrestre nous fumâmes nos narghilés et nous prîmes le café, après quoi la sultane se prépara à dormir, selon la coutume orientale ; voluptueuse faiblesse qui, je le crains beaucoup pour mes hôtesses illustres, n'était pas propre à leur mériter l'approbation de leur sexe, dans un pays où l'habitude de dormir après dîner n'est supportée que chez des agas de dernière classe, qui rient à la barbe du prophète, et s'enivrent comme des juifs.

Une jolie esclave se plaça derrière sa belle maîtresse, agitant un éventail fait de plumes de paon. Une autre avait ôté les babouches de ses jolis petits pieds blancs comme l'albâtre; une troisième chantait un refrain lent et mélancolique pour hâter le sommeil, que son chant, je l'avoue, ne tarda pas à provoquer. Afin de satisfaire la curiosité des dames qui me liront, je vais faire une courte description du costume que portait, dans cette occasion, la belle favorite qui menait, disait-on, par le nez le redoutable pacha de Mousoul.

Le moment était favorable, car la belle sultane dormait et ne se doutait pas que je dusses un jour dévoiler ses charmes aux yeux des profanes kafirs. Le *kamis* ou chemise était en soie d'une blancheur éclatante, brodée de fleurs en or. Ses *shervals* ou caleçons étaient cramoisis; autour de sa taille était une ceinture en ruban couverte de riches broderies, ouvrage des jairiahs, ou esclaves blanches, qui ne passent pas, comme on le dit, leur vie dans une complète oisiveté. Cette ceinture était garnie de pierres précieuses, et fermée au milieu par une agrafe en or; les deux côtés représentaient deux colombes, dont les têtes étaient surmontées d'émerandes.

Les bras de la favorite étaient entourés de bracelets formés par des rangées alternatives de perles et de diamants. Son *kirdan*, ou collier, était d'or, et orné de pierres précieuses parfaitement taillées. Les brillants de ses boucles d'oreilles avaient un éclat éblouissant; à son nez, retenue par un petit trou du côté droit (ne vous effrayez pas, filles de l'Europe), pendait une petite émeraude. Sa chevelure rejetée sur le derrière de la tête, formait d'innombrables, petites tresses ornées de chaînes d'or et de perles ; chaque tresse se divisait en trois ou quatre mèches, terminées chacune par une perle. Deux tresses, ornées aussi de perles et d'or, tombaient sur ses joues et en rehaussaient les charmes. Ces divers objets, un ornement qui avait presque la forme d'une soucoupe, et une aigrette en diamants, représentant un oiseau, complétaient la coiffure de la sultane du pacha de Mousoul.

A ses côtés se tenait son perroquet favori, sur lequel on me raconta une anecdote merveilleuse. On avait appris, à ce qu'il paraît, à cet oiseau quelques sentences du Koran, qu'il parvint à répéter de manière à rendre jaloux le mollah. Or, il arriva qu'un certain jour un oiseau de proie impie surprit notre dévot emplumé qui, absorbé sans doute par ses pieuses méditations, et oubliant tout danger, voltigeait loin de sa cage. Le vautour, qui se souciait fort peu de Mahomet, n'eut pas plus tôt aperçu notre vagabond, que, sans la moindre cérémonie, il saisit le loquace ami de la belle sultane, et l'emporta dans les airs, bien décidé à faire un bon repas. Mais le perroquet s'écria par hasard d'une voix grave et solennelle :

« Il n'y a qu'un seul Dieu, et Mahomet est son prophète. »

A ces paroles, l'oiseau de proie fut saisi de remords ; et quand le perroquet continuant son pieux refrain, eut dit du même ton de voix :

« Tout le reste est vanité des vanités. »

le vautour ne douta plus qu'il ne se fût jeté dans un mauvais cas; il s'empressa donc de rapporter l'oiseau dévot dans sa cage et repartit à tire-d'aile. Depuis longtemps le *durrah* passe pour un saint, et toutes les femmes du harem du pacha le regardent comme le protégé du prophète.

Cependant la sultane s'éveilla et daigna nous accompagner au jardin, où nous mâchâmes de *l'alk*, minéral verdâtre qu'on trouve près de Ninive, dont le goût et l'odeur sont très agréables et qui ne se dissout pas dans la bouche. On lui attribue la propriété de faciliter la digestion.

Presque au même instant le mollah annonça le *sallat el asar*, ou prière du soir. J'obtins alors de ma noble hôtesse la permission de me retirer. Elle aurait beaucoup désiré sortir avec moi, et elle me proposa d'aller sous peu de jours visiter le tombeau du prophète Jonas, qui, très vénéré des chrétiens et des infidèles, est situé à peu de distance de Mousoul, sur la montagne appelée *Tel nabbé yunus*.

Il m'eût été très agréable d'accompagner la princesse dans cette excursion, mais je fus obligée de refuser son invitation à cause de la maladie de ma mère qui souffrait beaucoup de rhumatismes dont elle devait être soulagée par des bains chauds d'*Ain el Kibrit*, situés à peu de distance de Monsoul, sur les bords du Tigre, du côté de Bagdad.

La princesse, pour me détourner de ma résolution, me dit que le pacha, son frère, venait d'acheter un petit esclave kurde, d'une rare beauté, natif des montagnes de Sinjar, entre Mousoul et Diarkébir, et qu'il ne parlait que le kurdistan : la princesse, sachant que je connaissais cette langue, espérait piquer ainsi ma curiosité. Mais ma mère ayant fait déjà toutes ses dispositions, je ne pouvais me dispenser de l'accompagner et de refuser, par conséquent, la proposition de la belle Amira.

Il était déjà tard lorsque je quittai le palais du pacha; je ne pus revenir au couvent le soir même, et j'allai passer la nuit dans la maison d'une de mes sœurs à une demi-lieue du palais, tout près de la mosquée de *Nour-el-din*.

(*La suite au prochain numéro.*)

ANDRÉ CALAY.

BEAUX-ARTS.

La commission des beaux-arts s'est occupée ces jours derniers d'un local destiné à l'exposition annuelle de peinture ; les avis ont été partagés. Quelques membres proposaient le Palais-National, et voulaient que des salles fussent destinées à une exposition permanente de tableaux et d'objets d'art, où les artistes pourraient trouver facilement l'écoulement de leurs produits.

Cette dernière proposition a été repoussée. La commission a déclaré qu'elle n'avait pas à s'occuper de ce projet. La majorité s'est prononcée pour les Tuileries; cependant, après avoir examiné le devis des dépenses, ella n'a encore rien résolu.

M. Etex, le célèbre sculpteur, vient d'exposer, à la *Banque du Peuple*, un tableau dont le sujet est la *Mort du Prolétaire*.

La composition en est simple, comme celle des grands maîtres. Un homme du Peuple, entièrement nu, vient d'expirer sur des planches. Deux anges, ravissants de grâce et de beauté, sont arrivés pour recueillir son âme et l'accompagner au séjour de l'immortalité ; la Charité jette sur ses lèvres flétries des feuilles de roses, et la Foi, qui vient de briser ses chaînes, les emporte au séjour éternel. La figure du prolétaire, calme, pleine d'énergie, est encore belle devant la mort

Le style en est large et d'un coloris vigoureux, les chairs en sont belles, les tons chauds. On voit, à la manière dont le sujet est traité, que l'artiste était inspiré ; il y a loin de cette page aux compositions officielles du musée de Versailles. Quant à la manière, elle nous rappelle le *Larmoyeur* d'Ary Scheffer, un des chefs-d'œuvre du Luxembourg.

—

Le Théâtre-Français continue à donner l'*Oiseau de Lesbie*, charmante comédie de M. Berthet, qui n'a que le tort de venir après la *Cigüe*.

Maillard, chargé du rôle de Catulle, est plein de chaleur et d'élégance. Quant à Rachel, en parler c'est faire son éloge, elle rappelle cette femme si chère à ce poète amoureux; parfois l'illusion est tellement grande qu'on se croit transporté à Athènes, dans les beaux jours de sa splendeur.

—

Les travaux pour abaisser le Pont-Neuf marchent avec activité ; la circulation ne sera pas interrompue. On parle aussi de découvrir les deux chapelles latérales de Notre-Dame-de-Lorette, en voie d'exécution depuis dix-huit ans ; si les artistes chargés de ces travaux ne nous donnent pas un chef d'œuvre, ce ne sera pas le temps qui leur aura fait faute. Les églises de Saint-Sulpice, Saint-Gervais, Saint-Eustache sont aussi en réparation.

fidèle, liée par la reconnaissance et la sympathie au Peuple qui l'aurait affranchie toujours prête à partager nos destinées et à nous seconder dans l'établissement de la solidarité des Peuples.

Mais à côté de ces sentiments généreux, quelques journaux français, nous avons honte de le dire, organes d'un parti aveugle qui rêve un retour vers un passé impossible, ne craignent pas d'insulter au malheur qui vient de frapper le Piémont. Les Piémontais sont des téméraires, ils n'ont pas écouté nos conseils qu'ils subissent les conséquences de leur maladroite initiative. Heureusement, ces paroles ne trouvent d'écho que chez ceux qui les prononcent, et le Peuple français manifeste hautement son dégoût pour un pareil langage. Le Peuple français est essentiellement généreux, insulter à ses sympathies est un mauvais moyen de lui plaire.

La *Réforme* répond à la *Patrie* qui dit que les malheurs du Piémont doivent être imputés à la démagogie et non à la réaction, en lui citant les actes de nos gouvernants depuis le 24 Février jusque aujourd'hui. Il en ressort clairement que la faute en revient aux ministres actuels et à ceux qui les ont précédés, en remontant jusqu'à M. Cavaignac lui-même, l'homme du *National*.

Le *National* pousse à la guerre Voici ce qu'il dit :

« Cela est donc plus évident que jamais : les ministres de la République veulent la paix à tout prix, comme la voulaient les ministres de Louis-Philippe. Ils veulent la paix pour sauver la République. A cela il n'y a qu'une chose à dire : Louis-Philippe a voulu la paix à tout prix pour sauver sa dynastie : il n'y a pas réussi ; le destin de la République serait le même, avec la même politique.

» Louis-Philippe n'a pu élever sa dynastie dans la honte ; la République ne saurait grandir dans la fange. »

Ce langage est très beau sans doute, et nous nous associons de grand cœur aux sentiments qu'il exprime, mais nous demanderons au *National* pourquoi jadis il n'a pas prêché d'exemple. Pourquoi, quand ses hommes étaient au pouvoir, n'ont-ils pas soutenu les Romains, au lieu de faire une démonstration presque hostile contre eux ? Nous sommes sincèrement démocrates, nous voulons la liberté dans sa plus grande étendue, mais nous n'aimons les girouettes dans aucun parti.

La *Vraie République*, qui vient de reparaître, rend compte en ces termes de la position de l'Assemblée nationale.

« Il s'agit pour l'Assemblée NATIONALE de perdre ou de gagner son nom. La question *étrangère* est aujourd'hui une question *française*, pour ceux mêmes qui n'ont pas le sentiment de la solidarité des Peuples.

» Si le pouvoir exécutif a laissé compromettre non-seulement la dignité de la France, mais encore la sécurité du sol national, l'Assemblée peut commander au président de renvoyer les Autrichiens chez eux et de délivrer l'Italie. »

La *Démocratie Pacifique* ne désespère pas de la cause italienne, elle en fait aujourd'hui un article spécial dans lequel elle développe son opinion, et dans lequel, d'après l'histoire de notre pays, elle augure bien de l'affranchissement de l'Italie.

Le *Peuple* traite aujourd'hui cette question : *Le président de la République est-il inattaquable ?* Il répond par l'art. 68 de la Constitution : Le président est responsable, et, dit-il, tous les partis mécontents de sa politique peuvent l'attaquer.

Le *Temps* continue de rendre les ministres responsables des événements d'Italie. Voici comment il en parle :

« Quoi qu'il arrive, le pays n'est pas responsable de la honte qui jaillira des événements. Nos ministres réussiront peut-être, pour quelque temps, à endormir l'esprit national : — peut-être encore réussiront-ils à faire croire, pour quelque temps, que le salut de la France est en eux ; — mais un jour viendra où les plus prévenus les connaîtront, comme nous les connaissons, et, ce jour-là, que nous appelons de tous nos vœux, ils disparaîtront, comme ont disparu M. Guizot, M. Duchâtel et tous leurs complices ! »

Le *Constitutionnel* continue d'aller son petit train d'un air très satisfait de lui-même et de ses ministres. Il reproche au *National* de n'avoir pas secouru l'Italie dans la première guerre ; certes, nous n'appuyons pas le *National*, mais nous demanderons au *Constitutionnel* s'il agit beaucoup mieux. Nous croyons que l'un vaut l'autre. Au *Constitutionnel* le plaisir de tenir le pouvoir, au *National* le regret de l'avoir perdu.

Encore une lettre de Londres ! l'*Assemblée Nationale* tient à réussir dans tous les genres. Aujourd'hui c'est une lamentation. La grande Rome approche de la semaine sainte et de son jour de Pâques où la population de riches étrangers inondait les portiques de ses églises. *Desolata est Jerusalem, desolata*, etc. Voyez la traduction dans l'*Assemblée Nationale*.

L'*Evènement* se répète aujourd'hui ; toujours le même système : n'intervenons pas, hors l'*Evènement* point de vérité.

Journaux des départements.

Grande nouvelle, le *Courrier de la Gironde* vient de découvrir une conspiration contre le ministère des finances, on devait enlever *les trésors* de l'Etat. Le *Courrier de la Gironde* a oublié quelque chose qui aurait pu faire bon effet dans son récit, c'est que les émeutiers devaient, immédiatement après avoir pillé le trésor, partir pour Bordeaux briser les presses de cet ami de l'ordre et des.... canards.

Décidément on voit que le 1er avril approche, autre canard. Le *Bien Public* de l'Oise a découvert, lui, une conspiration des *rouges*. Le mot d'ordre, rien n'y manque, et c'est lui, le *Bien Public*, qui se trouve le but de cette conspiration. Les journaux rouges de tous les départements lui arrivent à foison ; mais ne croyez pas qu'il bronche au contraire, il tient ferme, et il dénonce à tous les honnêtes citoyens cette conspiration générale.

Les autres journaux de départements ne contiennent rien des nouvelles d'Italie. Lorsqu'ils auront reçu les dépêches, nous rendrons compte de leur opinion.

Journaux étrangers.

L'opinion des hommes les plus influents de la République helvétique, dont la *Revue de Genève* est un des organes, est déjà fixée sur la gravité de la question italienne. Nous donnons l'extrait suivant de la *Revue* du 28 mars :

« Il est évident que si dans ce moment, comme elle l'aurait déjà pu faire l'année dernière au mois d'avril, la Confédération suisse jetait 30,000 hommes dans le débat de l'Italie, l'indépendance de ce beau pays serait assurée. Et cette indépendance, quelle conquête pour la paix et l'avenir de l'Europe, quel motif de sécurité pour nous, toujours inquiets entre les deux colosses de l'Autriche et de la France, choisissant pour leur éternel champ de bataille les plaines de l'Italie ! Qui ne voit que l'équilibre européen tel qu'il est conçu aujourd'hui n'offre aucune garantie pour la paix européenne et ne cesse d'être menaçant pour les petits Etats ?

» Le véritable équilibre européen ne peut se fonder que sur la constitution des nationalités, et non sur l'ambition des maisons régnantes qui tiennent asservis sous leurs sceptres des peuples divers.

» La paix normale de l'Europe ne peut se fonder que sur trois grandes nationalités sincèrement constituées : celle de l'Allemagne, de l'Italie et de tous les Peuples slaves qui pourront se détacher de la Russie ou de l'Autriche, et qui formeraient une puissante confédération comme première barrière de la civilisation contre la barbarie.

» Il est si évident aujourd'hui que la paix de l'Europe n'est jamais troublée que par les ambitions des maisons régnantes, qu'aujourd'hui les seules guerres sont celles que ces maisons font à leurs propres sujets ; l'Europe jouirait d'une profonde paix si la maison d'Habsbourg ne faisait pas la guerre à l'Italie et à la Hongrie, dans de purs motifs d'ambition.

» Et ces grands zélateurs de la paix, qui devraient être frappés de ce fait, affectent de ne pas comprendre que la paix réelle, la paix assurée pour l'avenir, ne peut avoir de base réelle qu'en se fondant sur l'indépendance de chaque Peuple.

» Le véritable nœud de la question, c'est l'Italie ! »

—

Le parti conservateur continue d'envoyer des soldats pour combattre la révolution en Italie. On lève en Suisse de nouveaux régiments pour le roi de Naples, l'allié de Radetzki et le protégé de notre ministère. On en appelle aux anciennes capitulations. L'affaire des capitulations suisses acquiert dans ce moment une importance européenne. C'est à l'aide de ces Suisses qui ont défendu la Bastille et le ministère Polignac que l'on défend maintenant la royauté de Ferdinand-le-Bombardeur. La royauté italienne sera bientôt privée de ce secours-là. Les feuilles et les réunions publiques, en Suisse, se prononcent hautement contre la capitulation. Les citoyens James Fazy, de Genève, et Druey, de Vaud, ont bien mérité de la cause italienne. Ce sont eux qui les premiers ont porté de rudes coups à la contre-révolution, appuyée en Italie par le contingent suisse. Ces grands citoyens ont trouvé le moyen de servir l'Italie, même sans avoir déclaré la guerre à l'Autriche.

Nous lisons, au sujet des capitulations, les lignes qui suivent dans l'*Helvétie* de Berne :

Berne, le 26 mars 1849.

Encore les capitulations. Oui, nous reviendrons sur cette question jusqu'à ce qu'elle soit résolue dans l'intérêt de l'humanité, de la démocratie et de l'honneur de la Suisse. Les capitulations sont une monstruosité, que nous ne cesserons de frapper de notre blâme et de notre malédiction, tant qu'il en restera les moindres traces.

Au point de vue du christianisme, de tels traités sont une violation flagrante de cette loi d'éternelle justice : *Ne faites pas à autrui ce que ne voudriez pas qu'il vous fût fait.* Un état ne doit pas plus transgresser cette loi qu'un simple particulier.

Et à propos du christianisme, nous apprenons aujourd'hui même que notre ministère va jusqu'à refuser des passeports à ceux qui voudraient aller porter secours à leur prochain en Italie.

TRIBUNE DES PEUPLES.

FRANCE.

En attendant la troisième et dernière délibération de la loi sur les clubs, M. Touchard propose de rédiger ainsi l'article 9, avec un article additionnel ainsi conçu :

« Les commissaires de tout banquet organisé et pendant lequel seront prononcés des toasts ou discours politiques, devront, quarante-huit heures à l'avance, faire la déclaration portée dans l'article 2 de la présente loi.

» Après trois mois sans poursuites commencées, les infractions punissables par l'application de la présente loi seront couvertes par la prescription. »

—

Nous trouvons dans le *Moniteur* la note suivante que nous acceptons comme un engagement :

« On lit dans le *National* de ce jour : Le bruit s'est répandu que, dans un conseil tenu à l'Elysée, ce matin, la majorité du cabinet s'était prononcée en faveur de l'intervention, mais que le président de la République, en s'associant aux ministres dissidents, avait fait pencher la balance du côté de la minorité. »

« Il n'y a pas un mot de vrai dans cette assertion du *National*. »

—

On assurait aujourd'hui à l'Assemblée nationale que le gouvernement avait donné l'ordre à la division de Toulon et de Marseille de s'embarquer pour Civita-Vecchia.

—

Voici la liste des candidats du conseil d'Etat lue par M. Sénard à la séance d'aujourd'hui :

Adam (Edmond).	Laissac.
Bethmont,	Landrin.
Bouchenay Lefer.	Langlois (Eure).
Boudet.	Leblond.
Boulatignier.	Lignier.
Boulay (Joseph).	Macarel.
Boussingault.	Maillard.
Buchez.	Marchand.
Carteret.	Maurat-Ballange.
Charton.	Moulin.
Cormenin.	Pagès.
Crétu.	Paravay.
Cuvier (Frédéric).	Pérignon.
Darricault.	Petetin (Anselme).
Dechappe.	Piétri.
Defresne (Marcelin).	Planet.
Dufour.	Pons de l'Hérault.
Dunoyer.	Reynaud (Jean).
Dupont Witte.	Ritter.
Durand Saint-Amand.	Rivet.
Dussard.	Roger (maire du 10e arr.)
Gatine.	Horace Say.
Gauthier de Rumilly.	Simon (Jules).
Gervais (de Caen).	Stourm.
Gouttay.	Thibodeau.
Havin.	Thierry (Amédée).
Hely-d'Oisel.	Tournouer.
Jouvencel.	Verninac (ancien ministre).
Jullien (de Tours).	Vivien.
Laferrière.	Vuillefroid.

—

Pendant l'absence de M. le général baron Fagel, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire du roi des Pays-Bas, qui vient de se rendre à la Haye, M. le baron de Gericke, conseiller de la légation, remplit les fonctions de chargé d'affaires des Pays-Bas à Paris.

—

Le ministre de la marine à Copenhague a fait connaître par dépêche officielle au gouvernement français que les ports et embouchures du Schleswig et du Holstein ont été déclarés, par le gouvernement danois, en état de blocus, à partir du 27 mars.

ETATS GERMANIQUES.

Francfort, 27 *mars*. — La proposition de Wecker est en quelque sorte reprise, l'Assemblée nationale ayant voté aujourd'hui l'article 70 de la Constitution, qui dit :

« La dignité du chef de l'empire est héréditaire dans la maison du prince allemand que l'Assemblée aura choisi. »

Il s'agit maintenant de savoir quel sera ce prince.

Les journaux de Berlin sont très irrités contre l'Assemblée nationale de Francfort depuis que cette Assemblée s'est prononcée contre l'élection du roi de Prusse. La *Réforme*, entre autres, dit à sujet :

« Le rejet de la proposition de Welcker a tué moralement l'Assemblée nationale. C'est pénible de le dire, mais s'il est vrai que les députés qui ont voté contre la proposition de M. Welcker représentent la meilleure partie de l'Allemagne, le Peuple allemand ne sait pas alors ce qu'il veut, et il n'est pas digne d'être libre. »

Le procès politique contre Struve et d'autres, qui l'année passée étaient entrés à la tête d'une troupe armés pour proclamer la République dans le grand-duché de Bade, a commencé le 20 mars, dans la ville de Fribourg. Struve ne nie aucun fait de son expédition. Il se déclare démocrate-socialiste, et il repousse toute idée d'avoir voulu rechercher son intérêt particulier. Plus de cent témoins déposeront dans ce procès.

HONGRIE.

Le Loyd contient, sur le bombardement de Comorn, les détails suivants :

« Les batteries ont été terminées le 19 mars. Le feu des insurgés contre celles ci a duré toute la journée, mais sans effet. Les batteries qui couvrent les hauteurs sablonneuses, sont dirigées contre l'île pour démonter l'artillerie ennemie de la première ligne. Une autre batterie domine la route qui conduit à Neufszony. Des mortiers énormes et de grosses batteries de fusées à la congrève sont dirigées contre le rempart.

« Le feu des hauteur sablonneuses commença le 19, le bombardement le 20 à huit heures du matin, et il dura même jusqu'au matin du 21 ; on a jeté dans la ville et sur l'ancien fort près de 400 bombes. Une d'elles a atteint l'église de Sainte-Rosalie.

» La dévastation dans la partie intérieure de la ville doit être affreuse. Les fusées ont incendié Neuf-Szony.

» Les insurgés tenaient encore le 21 ; aucun parlementaire de leur part ne se montrait, quoiqu'on ait vu un moment un drapeau blanc flotter sur les murs de la forteresse.

» On continuera le bombardement jusqu'au soir du 21. »

La reddition de Szegedin ne se confirme pas ; au contraire, les impériaux s'en sont retirés *pour des motifs stratégiques.*

— Le gouvernement autrichien fomente maintenant la population valaque du Banat contre les Serbes.

— Les journaux de Vienne annonçaient, il y a quelque temps, la prise de la forteresse de Peterwardein. Des personnes bien informées assurent que les impériaux ne voudront pas même l'assiéger. Pour la prendre d'assaut, il faudrait sacrifier trente mille hommes. Si elle ne se rend pas de bon gré, on ne pourra la réduire que par le manque de vivres ; or, elle est bien approvisionnée, et sa garnison est dévouée et courageuse.

—Les insurgés du comitat de Tolna se sont mis en communication avec les guerillas de la forêt de Bakony, et ils en ont chassé un régiment de dragons qui s'est retiré jusqu'à Pesth.

Ce n'est pas vers la Transylvanie, mais vers le corps principal autrichien, que s'est dirigé, de la Gallicie, le général Hammerstein. Les journaux de Vienne rapportent qu'il a même passé la Theiss.

BOHÊME.

Prague, *le 23 mars.*— L'association nationale, nommée *Slovanska lipa*, publie aujourd'hui dans sa feuille la proclamation suivante à ses associations filiales :

« La nouvelle loi sur les associations s'oppose tellement à notre liberté que nous ne pourrions plus rester en relations avec nos associations filiales. Dans l'intérêt de notre cause, nous vous conseillons de vous considérer comme sociétés indépendantes, de continuer votre existence sous n'importe quelle dénomination et de travailler toujours pour la liberté et pour l'instruction du peuple. Comme par le passé, vous fixerez votre attention sur Prague afin de concourir au bien du peuple, et puisque la loi dure nous défend de nous unir plus intimement, unissons-nous au moins dans nos opinions et dans nos actions. »

— D'après les *Nouvelles nationales*, sept émigrés polonais se seraient sauvés de la forteresse de Josephstadt où ils restaient enfermés depuis le bombardement de Vienne et de Léopol, qu'on accuse maintenant de trahison dans l'armée sarde.

RUSSIE.

Saint-Pétersbourg, 20 mars. — L'*Invalide russe* contient l'article suivant sur l'entrée des troupes russes dans la Transylvanie :

« Les dévastations des Hongrois rebelles et des Szeklers avaient répandu la terreur dans tout le pays, et comme les troupes autrichiennes, arrêtées par leurs opérations contre ces rebelles, ne pouvaient assurer leur protection aux deux villes d'Hermannstadt et de Kronstat, les habitans s'adressèrent, à des reprises réitérées, au chef de nos troupes stationnées dans les principautés danubiennes pour avoir son assistance.

» Le général d'infanterie Lüders, qui avait l'ordre de ne pas franchir la frontière autrichienne, demanda de nouveaux ordres pour savoir ce qu'il avait à faire à la suite de cet appel de secours. Dans cet état de choses, et uniquement par des considérations d'humanité, le général fut autorisé, pour sauver les deux villes d'une ruine inévitable, à faire avancer une partie des troupes commandées par lui sur Hermanstadt et Cronstadt ; et cela lorsque cette assistance lui serait demandée par l'autorité militaire autrichienne, et à la condition que les troupes rentreraient dans les principautés aussitôt que le danger qui menaçait les villes serait passé.

» Les généraux autrichiens, Fersman et Schurter, ayant été informés de cette décision conditionnelle, ne tardèrent pas à demander l'occupation la plus prompte, par les troupes russes, des villes d'Hermannstadt et de Kronstadt. A la suite de cette demande urgente, le général Luders ordonna au général-major Engelhardt et à l'aide-de camp Skariatin de concentrer leurs détachements pour aller occuper lesdites villes et d'en prévenir les généraux autrichiens avant de franchir la frontière, afin que ceux-ci répétassent leur déclaration d'urgence de secours.

» En conséquence, le général major Engelhard prit, le 31 janvier, tout près de la frontière, à Trezburg, une position avec quatre bataillons d'infanterie, quatre escadrons de lanciers, deux centaines de cosaques et huit pièces. Le même jour, il reçut du général Schartner, coup sur coup, deux lettres, dans lesquelles on le priait de hâter son entrée à Kronstadt, vu qu'on s'y attendait à chaque moment à une attaque de la part des Szeklers. Le général major Engelhardt, muni d'une instruction, franchit donc la frontière et arriva le 1er février à Kronstadt, avec deux cents Cosaques et deux compagnies d'infanterie qui furent transportées en voitures, fournies par les autorités autrichiennes. Les autres troupes entrèrent en ville un jour plus tard.

» Le 4 février, le général Engelhardt fit une reconnaissance à Honigberg avec un bataillon, 470 Cosaques et deux canons. Moitié chemin, il vit les Szeklers déboucher du village vers Petersberg, dans l'intention d'attaquer Kronstadt à la faveur d'un brouillard. Ayant appris que leurs forces s'élevaient à 5,000 hommes d'infanterie, 500 cavaliers et quatre canons, il expédia l'ordre au reste de ses troupes de le suivre immédiatement. Les Szeklers commencèrent les premiers le combat, mais ils furent arrêtés dans leurs opérations par les attaques réitérées des Cosaques et de nos deux canons, jusqu'à l'arrivée du renfort de la ville. Les Szeklers occupaient une forte position sur les hauteurs, et s'appuyaient à droite et à gauche sur deux villages.

» Aussitôt le renfort arrivé, le général Engelhardt fit attaquer le flanc droit de l'ennemi par un bataillon et deux pièces de canon, le flanc gauche par sa colonne, et il ordonna aux cosaques, à un escadron de dragons autrichiens et à un demi escadron de hussards de tourner l'ennemi. L'attaque fut couronnée d'un plein succès ; l'ennemi fut repoussé des deux villages et il se retira au-delà de la rivière d'Alta.— Pendant ce temps, le colonel Skariatin rassembla, sur la route conduisant à Hermanstadt, 3 bataillons, 400 Cosaques et 8 pièces de canon.

» Le 2 février, l'aide-de-camp de feld-maréchal Puchner lui ayant apporté une demande pressée de secours, il entra le même jour en Transylvanie et occupa, le 4 février, la ville de Hermannstadt. Les deux villes ont reçu nos troupes comme des libérateurs. » Suivent les lettres des généraux autrichiens demandant des secours.)

VALACHIE ET MOLDAVIE.

D'après des renseignements authentiques, l'armée russe dans les principautés danubiennes, s'élève à 81,000 h. Des sapeurs russes, au nombre de 1500, et 1000 paysans moldaves travaillaient vers les premiers jours du mois de mars à rendre praticables pour l'artillerie les routes qui conduisent en Transylvanie. Les Russes sont pourvus d'une artillerie qui dépasse les besoins de leur corps. Ils traînent aussi des canons de siége. On dit que les artilleurs russes tirent vite, mais mal. Les chevaux de l'artillerie et de la cavalerie russe n'ont pas leurs pareils.

L'infanterie russe est habillée comme l'infanterie prussienne. Le soldat est bien exercé, mais il est moralement abattu, conséquence inévitable des mauvais traitements et du mauvais état de sa nourriture. Quant aux officiers russes, le correspondant valaque dit qu'ils sont bien au-dessous des officiers des autres pays sous le rapport de l'instruction, de l'esprit de corps et du dévoûment. Il remarque que la préférence qu'on donne dans l'armée aux officiers allemands les mécontente beaucoup. La partie la plus faible de l'armée russe, c'est l'intendance. Le talent des intendants pour voler l'armée et les fournisseurs est déployé d'une manière qui dépasse tout ce qu'on pourrait imaginer dans d'autres pays.

GRANDE-BRETAGNE.

Londres, 29 mars, 2 heures après midi.—Les fonds se sont bien tenus, Consolidés pour compte, 91 3/4 à 91 3/8.

Les bons mexicains de 30 3/4 à 31.

Espagnols, 5 0/0 16 1/4 à 16 3/4.

Portugais, 27 à 28.

A trois heures, les consolidés pour compte étaient à 92.

Les chemins de fer anglais n'ont donné lieu qu'à peu d'opérations. Les chemins étrangers ont été recherchés et il y a eu hausse.

La nouvelle du désastre de l'armée piémontaise était déjà connue à Londres ; elle n'a pas paru y exciter beaucoup de surprise, ce qui doit nous prouver que la réaction a des amis puissants à Londres et les prévient des coups qu'elle veut tenter et dont elle espère le succès. Ces nouvelles ont donné lieu, à la chambre des lords, à une conversation dont nous donnons une analyse.

Lord Brougham demande si le gouvernement a reçu la nouvelle de la victoire de Radetzki et de l'abdication de Charles-Albert en faveur du duc de Savoie. Si le fait est vrai, il a plu à la Providence de favoriser l'Europe par un évènement qu'aucun être humain ne peuvait ni prévoir ni espérer. Il a entendu dire aussi que l'Angleterre et la France avait décidé d'intervenir pour sauvegarder l'intégrité du Piémont, tandis que le maréchal Radetzky et l'empereur d'Autriche avaient déclaré que leur intention n'était nullement de porter atteinte à cet intégrité. Il ne peuvait y croire, ce serait une diffamation contre le gouvernement autrichien.

Le marquis de Lansdowne répond qu'il ne peut y avoir de doute sur la défaite de Charles-Albert, et il ajoute qu'il est parfaitement d'accord avec son noble ami pour considérer les dernières nouvelles comme faites pour réjouir, puisque le dernier conflit avait mis fin aux hostilités.

La séance de la Chambre des communes n'a offert que peu d'intérêt.

M. Hume a annoncé la présentation prochaine d'une motion tendant à réduire les émoluments de tous les employés aux taux où ils étaient en 1797, prétendant que, comme le taux des salaires, selon les principes d'économie politique, doit être réglé d'après le prix du pain, et, comme ce dernier se trouve au même point que dans l'année 1797, les salaires doivent être réduits proportionnellement.

Il n'y a arrivage ni d'Amérique ni da Portugal.

TURQUIE.

Les journaux de Constantinople du 14 et d'Athènes du 16 mars sont arrivés. Le *Journal de Constantinople* annonce que Méhémet-Ali pacha, jusqu'à présent ministre de la marine, a été nommé ministre de la guerre. Suleyman-Pacha, dernièrement ministre du commerce, remplace Méhémet-Ali à la marine. Le successeur de Suleyman-Pacha n'est pas encore nommé.

ITALIE.

THÉATRE DE LA GUERRE.

(*Voir au commencement du journal.*)

Florence, 22 *mars*.— Par suite de conventions particulières entre le gouvernement sarde et le gouvernement toscan, le général La Marmora, à la tête d'un nombre considérable de Piémontais, est entré sur le territoire de la Lusiniane. Il a adressé aux habitants une proclamation, dans laquelle il annonce qu'il ne fait que passer pour aller concourir puissamment à la guerre italienne, et que la présence de ses troupes sur le sol toscan n'a absolument rien de politique.

—

Une lettre de Florence, du 23, annonce que les trente-sept représentants de l'Assemblée législative ont été nommés. En tête se trouvent Guerazzi, Zanetti, Mantonelli, Mazzoni, etc

—

Rome, 21 mars.—L'Assemblée nationale romaine s'est prorogée après avoir investi de tous les pouvoirs nécessaires les triumvirs actuels. Par son décret du 19, l'Assemblée a appelé tous les citoyens de la République romaine, de 18 à 55 ans, à faire partie de la garde nationale. Les gardes nationaux de 18 à 30 ans seront immédiatement mobilisés.

Les troupes ont reçu l'ordre de s'acheminer vers le Pô.

NOUVELLES DIVERSES.

Le jury d'admission, pour les produits de l'Industrie nationale (exposition de 1849), est composée ainsi :

MM. Berger, préfet de la Seine, président; Alcan, représentant du peuple ; Arago, (de l'Institut); Balard, id ; Blanqui, id.; Boutrou, du conseil de salubrité ; Bussy, id.; Chevallon, du conseil municipal; Darblay, Debonnaire, de Gif, de Causne, de Gasparin, Desprelz, Duperier, Ch. Dupin, Elie de Beaumont, Flon, Frémy, Halévy, Héricart de Thury, Hyppolite Lebas, Ledagre, J. Odier, Peupin, Picot, Rayer, Risublanc, H. Say, Varcollier, Velpeau, Vilmorin, Wolowski.

M. Héricart de Thury a été nommé vice-président.

— Les amateurs d'émotions judiciaires verront bientôt comparaître devant la justice les acteurs du drame de la rue d'Anjou-Saint-Honoré. On annonce que M. de Coëtlogon, à peu près rétabli, va se constituer prisonnier. Me Berryer serait, dit-on, son défenseur ; Me Blot-Lequesne assisterait Mme Caraby, et M. Caraby serait défendu par M. Th. Bac.

— Le rédacteur en chef du journal *Le Peuple*, M. Proudhon, s'est pourvu aujourd'hui en cassation contre l'arrêt de la cour d'assises de la Seine qui l'a condamné à trois ans de prison et à 3,000 fr. d'amende.

— Par arrêté du président de la République, en date du 29 mars ;

M. Berger de Nomazy, ancien conseiller de préfecture de l'Allier, est nommé membre du conseil de préfecture de ce département, en remplacement de M. Grandjean, démissionnaire.

M. Laffont, ancien conseiller de préfecture de l'Ardèche, est nommé membre du conseil de préfecture de ce département, en remplacement de M. Serret.

M. de Matharel, avocat, est nommé membre du conseil de préfecture de l'Ardèche, en remplacement de M. Saleta, démissionnaire.

M. Duprat, ancien conseiller de préfecture, secrétaire général du Gers, est nommé membre du conseil de préfecture de ce département, en remplacement de M. Metgé, appelé à d'autres fonctions.

M. Ozenne, ancien conseiller de préfecture de la Manche, est nommé membre du conseil de préfecture du département de la Sarthe, en remplacement de M. Granger.

M. de Boisset, ancien sous-préfet, ancien secrétaire général du département du Nord, est nommé conseiller de préfecture du département de la Seine-Inférieure, en remplacement de M. Blaise, démissionnaire.

M. Dolavau (Louis), avocat, est nommé membre du conseil de préfecture du département des Deux Sèvres, en remplacement de M. Jubin.

—Par arrêté du même jour, le ministre de l'intérieur a délégué à M. de Boisset, conseiller de préfecture de la Seine-Inférieure, les fonctions de secrétaire général de la préfecture de ce département, et à M. Colonna-Bozzi, conseiller de préfecture de la Corse, celles de secrétaire général de la préfecture de ce dernier département.

— Par arrêté du 28 mars, rendu sur la proposition du ministre de la guerre, M. Audouy, lieutenant au 44e régiment d'infanterie de ligne, amputé d'un bras par suite d'une blessure reçue dans un service commandé, a été nommé chevalier de la Légion-d'Honneur.

— Le deuxième conseil de guerre a condamné à dix ans de détention le nommé Potier, ex-vice président du club des Montagnards de Belleville, déclaré coupable d'avoir pris part à l'insurrection de juin, malgré la défense chaleureuse de Me Madier de Montjau.

Le sieur Vejux, sergent de la 7e légion de la garde nationale, jugé par contumace, a été condamné à la déportation.

— Depuis quelques jours les ingénieurs géographes de la ville de Paris continuent la levée des plans de toutes les propriétés situées entre les rues du Faubourg Poissonnière, Rochechouart, Bellefont et Montholon.

Ces travaux ont pour but le prolongement de la rue Lafayette jusqu'à la place Cadet.

— M. Ivan Golovine, l'auteur de la *Russie sous Nicolas*, vient de faire paraître un nouvel ouvrage sous le titre : *L'Europe révolutionnaire*. Cet ouvrage se trouve chez Capelle, libraire-éditeur.

— Les prisons cellulaires attenantes au palais de justice viennent d'être le théâtre d'un déplorable malheur, conséquence des rigueurs du pouvoir. L'un des prévenus dans l'affaire de Cette, le citoyen Cendrier (Toussaint), sculpteur en bois, né à Moulieu (Mayenne), âgé de 26 ans, a été trouvé pendu dans sa cellule. Depuis quelques jours, cet infortuné jeune homme ne pouvant supporter l'horreur de la solitude absolue dans laquelle il était plongé ainsi que tous ses coaccusés, avait vainement sollicité la faveur, bien légère cependant, de la part de ses geôliers, d'être admis dans la cellule d'un de ses amis. Ce faible adoucissement lui avait certainement sauvé la vie. Le clergé a refusé son concours pour l'enterrement de ce malheureux jeune homme, maison revanche de ce mauvais vouloir, un nombreux cortége accompagnait à sa dernière demeure ce martyr de la République, et une allocution touchante a été prononcée sur sa tombe par le citoyen Peyre, où nous remarquons ce passage : « De notre poussière sortiront des hommes plus forts, ceux-là vaincront sûrement, si ce n'est pas chose déjà faite par nous. »

(*L'Indépendant du Midi.*)

— Une lettre de la Haye du 27, adressée à *l'Indépendance* de Bruxelles, annonce que le dernier roi de Hollande n'a point laissé de testament. Ses dettes sont très considérables, et ses propriétés privées sont grevées de lourdes hypothèques.

— A la demande des autorités de la Transylvanie, le kaïmakan de Bukarest a autorisé la sortie des bestiaux de la Valachie en Transylvanie.

— Le général Mieroslawski a passé, le 11, une revue des troupes qui devaient partir sous ses ordres pour le théâtre de la guerre. La légion française allait défiler devant lui ; le général a fixé les yeux sur elle, en disant :

« S'il y a quelqu'un qui ne veut pas marcher, qu'il s'avance. »

D'un commun accord, ces braves ont répondu avec enthousiasme :

PERSONNE !

« Prêtez serment, a repris le général, de mourir pour la Sicile ! »

Tous ! a été le réponse unanime.

— La ville de Lewocza, une des villes de la province polonaise de Zips, que les Autrichiens avaient envahie eu 1770 pour la réunir à la Hongrie, a éprouvé, le 8 mars, un grand désastre par suite d'un incendie. Deux églises, l'école, la maison du comitat et plus de 250 maisons y sont réduites en cendres. Lewocza, comme toutes les villes de la Zips, prenait parti pour la cause hongroise, et il paraît qu'elle a été incendiée par vengeance des impériaux.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Séance du 30 mars 1849.

PRÉSIDENCE DE M. ARMAND MARRAST.

La séance est ouverte à midi et demi.

Le procès-verbal est lu et adopté.

L'Assemblée paraît fort agitée dans l'attente de la grave discussion qui doit avoir lieu aujourd'hui. Des groupes nombreux sont formés dans l'hémycicle et s'entretiennent avec beaucoup d'animation.

A onze heures et demie les tribunes publiques étaient déjà remplies de monde.

Dès l'ouverture de la séance les ministres sont à leurs bancs. Plusieurs représentans entourent le fauteuil de la présidence et semblent prendre leur tour de parole.

Plusieurs demandes de congés sont accordées.

LE CIT. SAUVAIRE BARTHÉLEMY dépose le rapport de la commission chargée d'examiner le projet de budget du ministère des affaires étrangères.

LE CIT. PRÉSIDENT. L'ordre du jour appellerait la discussion sur les affaires d'Italie; mais le comité des affaires étrangères étant encore réuni pour délibérer (Mouvement.), je propose à l'Assemblée de voter un projet de loi pour lequel l'urgence a été déclarée.

Ce projet est relatif à un crédit supplémentaire en augmentation des restes à payer sur les exercices clos de 1845 et 1846, et d'un crédit extraordinaire spécial pour le paiement des exercices périmés de 95, 423 46.

L'Assemblée adopte.

La parole est à M. Bixio, au nom du comité des affaires étrangères, sur les affaires d'Italie. (Profond silence.)

LE CIT. BIXIO. Citoyens représentants, le comité des affaires étrangères a partagé les émotions de l'Assemblée en entendant la communication faite par M. le président du conseil au sujet des affaires d'Italie. Le comité s'est livré à une délibération immédiate à la suite de laquelle une sous-commission a été nommée qui m'a chargé de vous faire un rapport. Citoyens, je serai bref. Il est des jours où la parole blesse le sentiment public. Vous savez quelle catastrophe a livré le Piémont aux Autrichiens. Quelle que soit ma hâte de conclure, je ne passerai pas sur le cadavre de cette héroïque nation sans. .. (Profonde sensation.)

Je ne passerai pas, je le répète, sur le cadavre de cette héroïque nation saus proclamer toute l'estime que sa conduite nous inspire, et rendre la justice qui est due à une généreuse témérité. Nous devons dire hautement la profonde sympathie que nous avons pour une conduite chevaleresque qui n'est pas commune aujourd'hui... (Applaudissements.)

UNE VOIX. Il ne l'a pas fait en vue de la nationalité italienne. (Interruption.)

M. BIXIO. Laissez-moi achever ma pensée.

LE CIT. BIXIO. En Italie, il y a des faits accomplis. (Murmures.) Le sort des armes a détruit la seule force organisée de l'Italie. (Oh ! oh !) L'Autriche domine la péninsule tout entière. Dans cette position nous, avons des devoirs envers nous-mêmes à remplir, la question devient française.

L'intégrité du Piémont est une condition de notre sécurité. Sous Louis XIV, comme sous la République, le passage du Tessin a été regardé comme aussi menaçant que celui du Var. (Oui ! oui !)

L'opinion publique attend avec impatience notre décision. Nous devons négocier avec l'Autriche, négocier sans trève, sans relâche. Le comité laisse au gouvernement le soin d'apprécier le sens des communications autrichiennes ; si elles ne concluent pas à la retraite immédiate des Autrichiens, le gouvernement ne se bornera pas à des mots de chancellerie. A moins d'abandonner nos propres intérêts, nous ne pouvons agir autrement.

Citoyens, la France ne veut pas de conquêtes, elle en a donné assez de gages à l'Europe.

Mais sommes-nous seuls déshérités du droit de protéger nos amis? La Russie ne vient-elle pas d'envahir la Transylvanie? Non, l'Europe ne s'alarmera d'une démonstration pareille; elle sait que nous sommes sincères.

A côté de nos intérêts vient la question d'Italie. Je m'abstiens de la toucher. L'Autriche a 80,000 hommes en Italie; elle pèse dans l'un des plateaux de la balance, jetons nos soldats dans l'autre plateau, nous dirons à nos amis : Nous avons pris position pour vous et pour nous.

LE CIT. MOLÉ, se levant. Je demande la permission de... (Sensation et murmures.)

A GAUCHE. Non! non ! plus tard !

LE CIT. BIXIO. Permettez, citoyen Molé...

LE CIT. BESNARD. Le comité n'a pas le droit de nous présenter une résolution. (Non! non!)

L'Assemblée est en proie à une vive agitation.

LE CIT. BIXIO. Pardon, si ce mode de procéder viole le réglement; je n'ai pas cette intention, et je déclare... (Vive interruption.)

LE CIT. PRÉSIDENT. J'invite l'Assemblée à la modération. J'entends, par les interruptions, qu'il s'élève des difficultés parlementaires ; mais il reste toujours à l'orateur son initiative parlementaire. (Bruit à droite.)

LE CIT. BIXIO. Je ne pensais pas, je le répète, violer le règlement ; mais puisqu'il en est ainsi, je prends eu mon nom l'initiative de la résolution. C'est un projet que je soumets à l'Assemblée nationale. (Bruit prolongé.)

Voix à droite. — Assez ! à l'ordre !

LE CIT. BIXIO. Je lis cette résolution...

Plusieurs voix. — Non ! non !

Voix nombreuses. Si, lisez !

LE CIT. BIXIO. Le voici :

« L'Assemblée nationale, jalouse d'assurer la conservation des deux plus grands intérêts qui lui sont confiés, la dignité de la France et le maintien de la paix fondée sur le respect des nationalités :

» S'associant au langage tenu dans la séance du 28 par le citoyen président du conseil des ministres, confiante d'ailleurs dans le gouvernement du président de la République.

» Déclare que si, pour mieux garantir l'intégrité du territoire piémontais et mieux sauvegarder les intérêts et l'honneur de la France, le pouvoir exécutif croyait devoir appuyer les négociations par l'occupation partielle et temporaire d'un point quelconque de la haute Italie, il trouverait dans l'Assemblée nationale le plus sincère et le plus entier concours. »

Cette lecture est suivie de la plus vive agitation, au milieu de laquelle l'orateur quitte la tribune.

LE CIT. MOLÉ. Vous devez comprendre que je ne viens pas prendre la parole dans la discussion. Je viens rétablir les faits dans leur vérité. Le comité des affaires étrangères s'est réuni hier deux fois, et on a délibéré sur la situation.

J'ai été convoqué ce matin, et je me suis rendu dans le sein du comité. Mais je dois dire que si je n'avais pas lu ce matin le rapport dans les journaux, je ne me serais pas douté qu'il existât. On a délibéré, et on a même fait voter sur cette résolution ; mais il était de mon devoir de déclarer que le comité est resté parfaitement étranger au rapport. (Mouvements divers.)

LE CIT. G. DE BEAUMONT. Un mot sur l'incident. L'honorable préopinant vient de faire lui-même une distinction que je viens renouveler. L'Assemblée ne doit pas confondre le rapport qui a précédé la résolution avec la résolution elle-même. Le rapport n'a pas été délibéré en comité ; j'aurais eu quelques objections à faire. (Ah ! ah !) Quant à la résolution elle-même, elle a été délibérée avec soin, et M. Molé nous a fourni le contingent de ses lumières. Quant à la forme dans laquelle la question a été introduite, le comité a parfaitement le droit de soumettre des résolutions à l'Assemblée. (Non ! non !) M. Drouyn de l'Huys a lui-même fait un rapport le 24 mai au nom du comité des affaires étrangères.

VOIX. Après un renvoi de l'Assemblée.

LE CIT. G. DE BEAUMONT. Ce qu'a fait le comité est donc régulier. (Bruit.)

LE CIT. CLÉMENT THOMAS. Il serait douloureux que la cause sacrée de l'Italie fût compromise par la maladresse de ceux qui ont pris l'initiative de cette question. (Rire général.) Le citoyen Jules Favre a annoncé hier des interpellations. Ce que je demande, c'est que le citoyen ministre des affaires étrangères nous dise où en sont les choses et alors l'Assemblée aura à voter un ordre du jour.

LE CIT. DROUYN DE LHUYS, ministre. Il appartient à l'Assemblée de décider sous quelle forme la discussion aura lieu. Il paraît qu'elle accepte la forme des interpellations. Je vais donner les renseignements que nous avons entre les mains. Voici quelles sont les dernières nouvelles de Turin : Le gouvernement a reçu, à la date du 25 mars, 6 heures du soir, une dépêche qui est ainsi conçue :

« Le ministre de France à Turin au ministre des affaires étrangères.

» Le gouvernement piémontais, dans l'ignorance et l'incertitude où il est, a cru devoir s'adresser à M. Abercrombie et à moi pour nous prier d'intervenir auprès du maréchal Radetzky! Nous n'avons pas hésité à accepter cette mission d'humanité; nous nous sommes rendus auprès du prince de Carignan, nous avons engagé le prince à réunir le conseil municipal et à obtenir une délibération de ce corps.

Le résultat de cette délibération constaté, nous nous sommes disposés à partir à minuit, accompagnés du syndic de la ville.

Nous partons, nous espérons trouver le maréchal à Novare. Nous ne stipulerons que pour la ville de Turin, laissant au nouveau roi le soin de conclure la paix ; il a entamé des pourparlers avec Radetzki. Notre devoir est de ne contrarier en rien le roi dans la politique et dans les négociations. J'espère, citoyen ministre, que vous approuverez ma conduite; Turin a accueilli avec la plus vive reconnaissance la nouvelle de la démarche que nous faisions. Quelques personnes voudraient faire une résistance énergique; mais ce sentiment n'existe pas dans la population, qui ne veut que l'ordre et la paix. (Explosion de murmures sur presque tous les bancs. L'agitation est extrême.)

LE CIT. DROUYN DE LHUYS, ministre des affaires étrangères. Je ne sais quel sens donner à cette interruption. Je donne à l'Assemblée l'extrait d'un rapport fait par un agent officiel, un agent qui est à son poste depuis l'avènement du gouvernement républicain. Il a suivi toutes les phases de ces grands mouvements d'Italie; c'est le meilleur moyen d'instruire l'Assemblée. J'ai la conviction que nous n'avons rien entrepris qui puisse blesser l'Assemblée en agissant ainsi. Voici une dépêche du 26 mars 1849 :

« Le calme règne à Turin; le ministère s'est retiré. L'abdication du roi Charles-Albert est un fait accompli. On m'annonce à l'instant qu'on a signé l'armistice. L'armée autrichienne ne passera pas le Pietza. J'ai dû répondre à l'appel du gouvernement piémontais, qui a écrit aux représentants des grandes puissances. Il a dit qu'il connaissait la loyauté bienveillante du ministre de la République française, et qu'il comptait qu'il n'hésiterait pas à faire la démarche qu'il désire. »

Ainsi que je l'ai dit à l'Assemblée, continue le citoyen ministre, cette démarche était demandée par le gouvernement piémontais et par l'autorité municipale.

Maintenant voici l'extrait d'une lettre plus récente, elle est datée du 27 mars et écrite par le même agent :

« Je reviens à l'instant de Novarre, l'armistice a été arrêté hier matin, à une heure. Le maréchal Radetzki a déclaré ne vouloir traiter que directement avec le roi Emmanuel. Les négociateurs auront pour témoins des représentants des grandes puissances. Le maréchal s'engage, jusqu'à ce que les bases du traité soient définitivement posées, à ce que l'armée autrichienne ne quittera pas la rive gauche de la Pretzia.

La ville d'Alexandrie sera occupée par une garnison autrichienne et piémontaise... (Bruit.)

UNE VOIX. C'est de la trahison! (Longue interruption.)

LE CIT. DROUYN DE LHUYS continuant. Le roi pourra conserver son entière liberté à Turin.

Il est bien stipulé que les émigrés des duchés et de la Lombardie devront rentrer dans leurs foyers et dans les états de l'empereur.

On procédera immédiatement à la réduction de l'armée piémontaise.

Le roi vient de rentrer à Turin.

Voici maintenant une dépêche télégraphique en date de Turin, 27 mars, mais à une heure plus avancée de la journée :

« Le roi vient de passer la revue de la garde nationale de Turin. Il a été reçu avec le plus vif enthousiasme par la population. » (Mouvements divers.)

Ainsi, messieurs, vous connaissez les faits ; je vous en ai fait le récit exact. Vous connaissez aussi les intentions de la politique du gouvernement. Le gouvernement a compris que cette situation lui imposait un grand devoir. M. le président du conseil vous a déclaré que nous entendons sauvegarder l'intégrité du territoire piémontais, ainsi que la dignité et les intérêts de la France. Et, je vous le répète, il est bien décidé à le faire.

Il vient demander à l'Assemblée, à cet effet, l'autorisation d'agir.

C'est dire à l'Assemblée qu'il attend avec impatience un ordre du jour, une résolution rédigée dans les termes que vous venez d'entendre.

Que l'Assemblée donne l'autorisation, et le gouvernement l'acceptera avec reconnaissance. Il fera un usage à la fois énergique et sage. Il a exposé les faits pour que vous l'aidiez à les apprécier.

Pendant qu'il attend de vous la résolution qu'il serait obligé de mettre à exéution, il veille sans cesse aux intérêts de la dignité de la République.

Que l'Assemblée se prononce et le gouvernement obéira. Je ne peux terminer qu'en lui renouvelant les assurances que je viens d'avoir l'honneur de faire connaître textuellement à l'Assemblée.

A la date du 16 de ce mois, dans une conversation qu'avait le prince de Scwartzemberg avec le chargé d'affaires de France, le ministre autrichien parlant de la paix à imposer à Charles-Albert, disait : Nous ne voulons rien enlever au Piémont; nous respectons l'intégrité du territoire sarde. Nous n'hésitons pas à prendre cet engagement. On nous paiera les frais de la guerre. Nos prétentions ne vont pas au delà.

Le 22, le premier ministre d'Autriche disait encore à notre chargé d'affaires: « Le gouvernement de S. M. I. ne songe pas à étendre son territoire en Italie au-delà des limites fixées par les traités....

Voix. — De 1815... (Mouvement.)

LE CIT. DROUYN DE LHUYS. Le 23 du même mois, ce même ministre disait: « Après la victoire, nous ne voulons pas de conquêtes; nous voulons la paix purement et simplement. »

Les faits que vous connaissez viennent confirmer cette déclaration ; si la marche des événemens, si des faits nouveaux venaient nous imposer l'obligation de demander d'autres sûretés, le gouvernement, soit en demandant l'autorisation de l'Assemblée, soit en usant de la liberté d'agir que l'on semble vouloir nous donner, ne ferait défaut ni à l'intégrité du Piémont, ni à l'honneur de la France.

VOIX. Et l'Italie?

LE CIT. DAVOUX. L'Italie s'abandonne elle-même.

LE CIT. DROUYN DE LHUYS. Je remonterai à cette tribune si dans le cours de la discussion des critiques sont adressées à notre politique.

LE CIT. BILLAULT. Les faits sont accomplis; on nous demande maintenant une sorte de déclaration, par laquelle nous déclarerons notre confiance dans le gouvernement du président de la République ; on nous demande une sorte de carte blanche pour continuer la conduite diplomatique qu'on a tenue jusqu'ici. Le gouvernement accepte cette déclaration ; mais avant de la consacrer par notre vote, nous avons besoin de quelques explications plus claires. Le citoyen ministre vient de nous dire que nous connaissons la politique du gouvernement; voilà déjà deux fois qu'on nous répond ainsi. Quant à moi, je le déclare, je ne la connais pas encore ! ou plutôt je crains de la trop connaître. (Rires.)

Je vais mettre en présence le point d'où cette politique est partie et le point où elle est arrivée. Nous verrons où l'on veut nous conduire. Les points précisés par l'ordre du jour que l'on vient nous proposer est l'intégrité du territoire piémontais et la sauvegarde de l'honneur de la France : l'intégrité du territoire piémontais! Cela est dans les traités de 1815 ! Eh bien ! si la France déploie l'énergie de ses manifestations pour un tel but, je crains que, dans l'opinion des hommes qui réfléchissent, elle n'en veuille pas beaucoup. (On rit.)

Il n'y a donc là qu'un prétexte; j'accepte les prétextes, même pour couvrir les faiblesses diplomatiques ! Mais quand ils sont produits avec une telle crudité de cynisme, ils sont indignes de cette tribune et de cette nation. (Très-bien !) Le but que l'on veut atteindre est celui ci : Sauvegarder l'honneur de la France. Je demande au citoyen ministre ce qu'il entend par ces mots ? Je crains que nous ne soyons pas d'accord ! Depuis un an l'Assemblée nationale préside aux destinées de ce pays. Jamais les questions étrangères n'ont été traitées largement ! Nous avions sur nos têtes de telles difficultés qu'il fallait les résoudre avant tout.

Cependant l'Assemblée nationale a posé des principes. Vous allez voir par quelle déviation diplomatique insensible on est arrivé à s'éloigner de ces principes. Lorsque le 24 mai vous avez formulé en trois mots les bases de la politique de la France, vous avez dit : Affranchissement de l'Italie! Qu'entend on par ces paroles ? Etait-ce l'intégrité du territoire piémontais seulement ? On ne le dira pas sérieusement. Quelque temps après, quand la médiation fut en jeu, on négocia pour que la Lombardie fût détachée de la puissance autrichienne. Je sais bien que depuis le nouveau cabinet autrichien a nié ces bases ; mais la tribune anglaise s'est chargée de rétablir les faits. Je signale ce premier point. Je sais que depuis l'Autriche et son nouveau cabinet ont nié.

Nous, cependant, qu'avons-nous fait? C'était en septembre que l'Autriche dénaturait ainsi l'esprit de la médiation. Qu'avons-nous fait? nous avons dormi en octobre, novembre, décembre... nous avons attendu que l'Autriche eût dégagé sa situation des périls qui l'environnaient! Nous avons deux dépêches du cabinet autrichien adressées. l'une à son agent à Paris, l'autre à son agent à Saint-Pétersbourg, qui caractérisent de telle façon la politique de notre cabinet à ce sujet, que pour ma part je ne puis lui accorder un bill d'indemnité.

On savait en septembre que l'Autriche n'acceptait pas les bases posées par nous dans la médiation, et alors, pour sortir de difficulté, que trouve-t-on ici? M. de Schwartzemberg écrit dans une dépêche du 19 janvier 1849 :

« Je ne doute pas que MM. Delacour et Humann n'aient rendu à M Drouyn de l'Huys un fidèle compte de mes paroles. Voici la substance de l'explication que j'ai eue avec eux ;

« Nous voulons qu'il ne soit question en rien, dans les négociations, de l'indépendance italienne... Nous n admettons pas cette question.

Cependant M. le ministre des affaires étrangères, interpellé le 9 janvier à cette tribune, disait qu'on était en pleine médiation. Vous voyez dans quels termes l'Autriche posait la question le 18 janvier, il est question des traités de 1815 comme base de la discussion ; on veut ramener le congrès de Vienne ; on veut une nouvelle édition de Laybach et de Troppau.. Vous allez voir de qui vient cette idée et comme elle fut reçue.

Nous lisons plus loin dans cette même dépêche, que l'Autriche avait proposé à la France un concert à quatre pour rétablir ce phojet.

Ainsi le 18 janvier, la dépêche est communiquée au cabinet français. Nous n'avons pas la réponse du cabinet français, mais nous avons une dépêche autrichienne aux cours de Saint-Pétersbourg et de Berlin.

Voici le passage de la dépêche : « Nous avons dit à la France que nous ne voulions pas la moindre altercation dans la situation des Etats de l'Italie, que nous ne voulions pas entendre parler de la réorganisation de la Lombardie, enfin qu'au sujet des États de l'intérieur en Italie, nous ne souffririons jamais la plus légère intervention de la part des puissances étrangères. »

Ainsi on était informé que l'Autriche repoussait les négociations sur la question de la séparation de la Lombardie et de la réorganisation de cette province ! Ce n'est pas tout, on lit encore dans cette dépêche :

« Nous avons ajouté que la paix entre l'Autriche et la Sardaigne était l'unique but de la médiation, que nous n'entendions pas discuter sur la question d'Italie en général, à moins qu'il n'y eût une convocation générale de toutes les puissances, pour traiter sur des bases des traités de 1815. » (Mouvement.)

Vous voyez comme la question avançait dans le sens Autrichien. Puis la dépêche continue ainsi :

« Il paraît que ces raisons très énergiquement exprimées ont produit sur le cabinet de France une impression légitime. Les ouvertures faites actuellement par M. Delacour, l'agent français, paraissent laisser de côté l'affreuse médiation et vouloir y substituer un congrès des puissances agissant sur les bases des traités de Vienne. (Nouveau mouvement.)

En suggérant cette idée, le chargé d'affaires de France n'a pas spécifié les questions dont pourrait s'occuper le congrès. Mais si le gouvernement français, en renouçant au strict projet d'une médiation, se rallie à l'Autriche pour inviter les grandes puissances à prendre part à un congrès, nous nous réjouissons de voir la France entrer dans une voie politique qui peut conduire à une si bonne fin (agitation), et aux principes de saine politique que le congrès de Vienne avait inaugurés. (Tumulte.) Voilà les faits.

Je demande à l'Assemblée de me permettre de discuter cette question avec sang-froid. Il s'agit de l'honneur de la France, du salut de la République ! (Bruit.)

Quel rang tiendra dans le monde la nation française de 1849? Il serait trop facile de parler aux passions ici et au dehors. Mais les affaires diplomatiques ne se traitent pas sous cette influence. Si nos sentiments patriotiques excitent en nous de l'indignation et de la douleur, nous renfermerons tout cela dans notre cœur, nous réserverons cette chaleur de cœur pour le moment d'agir. Nous délibérerons froidement.

Nos ministres ont reconnu que la médiation était stérile, et ils ont invoqué un congrès où figureraient les grandes puissances! Eh bien ! est-ce là la politique de l'Assemblée au mois de mai, ou bien n'est-ce pas une politique toute nouvelle? Si cette politique est nouvelle, je demande à l'examiner...

Il faut que l'Assemblée sache où l'on va, ce que l'on veut... Plus d'ordres du jour insignifiants! Si vous voulez que le ministère ait plus d'énergie, soutenez-le de vos propres forces, dites au gouvernement, dites à l'Europe ce que vous voulez, Cette tribune a du retentisssement; vos paroles donneront du courage à votre soldat diplomatique, le ministre! Si vous croyez que nous marchons à de nouvelles humiliations, dites-le !

Je demande ce que le ministère veut en Italie. On limite cette question à l'intégrité du territoire sarde et à l'honneur de la France. Sauvegarder l'honneur de la France! Comment l'entendez-vous? Entendez-vous soutenir les espérances que vous avez données en Italie?

Si le cabinet croit qu'il ne faut pas lier le sort de la France à celui de l'Italie, qu'il le dise franchement.

Allez-vous négocier pour la Lombardie, pour son indépendance, pour ses institutions ? Cela n'est plus possible.

Enfin que voulez-vous faire ? si vous voulez un ordre du jour pur et simple, ne faites pas tant de bruit, pour ce qu'on attendra de vous des grandes résolutions. Voulez-vous, comme on l'a dit souvent, suivre la voie indiquée, pour maintenir une situation d'ordre et de tranquillité dont les traités de Vienne sont la base ? Expliquez-vous. Voulez-vous rétablir le pape? Dites-le hautement et que la discussion soit posée nettement, hardiment, nous y gagnerons tous. Mais si vous voulez conserver vos secrets diplomatiques, il n'est pas possible que la France vous juge, et ne demandez pas son avis. Si le citoyen ministre persiste à ne pas vouloir livrer ses secrets diplomatiques, la prudence m'ordonne de lui refuser ma confiance.

LE CIT. DROUYN DE LHUYS. Citoyens représentans, on vient de faire à cette tribune de la diplomatie de fantaisie. (Bruit. — Interruption.)

La question que j'ai à traiter est fort délicate, et j'ai besoin de toute la liberté de la tribune. (Allons donc !) Ce serait un étrange méthode de demander au gouvernement des explications, de les étouffer sous des murmures, et de dire ensuite que le gouvernement ne veut pas s'expliquer. Je le répète, on a fait ici de la diplomatie de fantaisie; on a porté à cette tribune des faits inexacts. (Bruit. Je dis que les faits sont inexacts et je vais le prouver. J'ai besoin de remonter un peu haut.

Vous savez quelle a été la politique du gouvernement provisoire, elle est assez expliquée par les circulaires de M. de Lamartine.

Ce manifeste promettait à la nation italienne l'assistance de la France. C'était le début de la Révolution ; c'est enfin l'expression incandescente du mouvement révolutionnaire. Ce manifeste, plus loin, parle des traités de 1815, et il les reconnaît en droit bons, mais qu'ils constituent un fait sujet à être modifié d'un commun accord. Quand on parle des cas de guerre dans ce manifeste, on ajoute : si nos frontières sont menacées. Quant aux faits, vous les connaissez : il n'y a pas eu d'intervention de la part de la France ; vous n'avez eu que l'échauffourée de Chambéry ... ci qui a été désavouée par le gouvernement provisoire.

On parlait de paix, et devant toutes les chances de guerre on a conclu par ces mots : « La paix, c'est le pain des pauvres ! » Vous voyez que notre politique n'est pas nouvelle.

J'arrive à un point qui a excité l'attention de l'Assemblée. Je veux parler d'un fait qui m'est reproché. On a paru surpris que la même bouche qui porte ici des paroles de paix soit la même qui ait porté à cette tribune un ordre du jour qui a été voté à l'unanimité, il y a plusieurs mois. D'abord, je n'accorde pas au rapporteur d'une commission de responsabilité personnelle... (Bruit.)

N'ayez pas peur, je ne me réfugierai pas derrière ces paroles, je veux aborder tous les faits nettement. Comment

VOIR LE SUPPLEMENT.

l'ordre du jour a-t il été apporté à cette tribune? C'est à la suite des pétitions des Polonais et des Italiens. C'était le résumé d'une politique traditionnelle. La France a toujours exprimé ses sympathies pour les peuples opprimés.

Si alors le gouvernement, se préoccupant spécialement de la nationalité italienne, s'était porté en avant, on pourrait interpréter, comme l'a fait le citoyen Billault, l'ordre du jour que j'ai présenté; mais notre gouvernement se contentait de protester diplomatiquement.

C'était un vœu exprimé par la politique; mais la question de guerre on n'a jamais osé la soulever ici. Elle a toujours été complètement réservée dans le comité des affaires étrangères, et jamais portée à cette tribune.

Le 25 juin il se fit un changement dans le gouvernement. Sous la présidence de l'honorable général Cavaignac, les revers des Piémontais se succédèrent, ils furent forcés d'évacuer l'Italie. Les Italiens demandèrent le secours du gouvernement français. Et à cette demande de secours matériels on répondit par une offre d'assistance diplomatique. On dit que le gouvernement n'était plus engagé, puisque les offres premières avaient été refusées.

On fit des propositions de négociations, et les bases étaient l'indépendance de la Lombardie, et pour la Vénitie un gouvernement mixte, un gouvernement séparé. Ces bases furent portées à Londres, à Milan, et repoussées au premier abord. Ces bases ont changé depuis; mais de là a résulté la situation nouvelle qui fut faite à l'Italie, et ici je défends le ministère qui nous a précédé, avec lequel nous sommes solidaires sur cette question.

L'Autriche partant d'un point fort différent du nôtre, redoutait ces négociations. Aussi l'attitude que prit alors le Piémont changea ses dispositions. Loin de moi l'idée de vouloir blâmer la conduite du roi Charles-Albert, il faut toujours conserver l'estime et le respect pour le courage malheureux. (Bruit.)

UNE VOIX A GAUCHE. Il a fui et a laissé son armée! (Bruit.)

LE CIT. DROUYN DE LHUYS Permettez-moi de répondre un mot à l'interrupteur: Pendant que le fils du roi Charles-Albert recevait seize balles dans sa capote, un fameux agitateur était sorti de Turin. (Vive agitation.)

Je dis donc que le ministère qui nous a précédé, à cette époque, répondit au roi Charles-Albert: Vous voulez reprendre les armes, mais la France ne vous suivra pas dans la tentative aventureuse que vous allez tenter. Nous ne suivons donc pas une politique nouvelle. On a toujours parlé ici de la question d'intervention avec la plus grande réserve. Et aujourd'hui, si nous déclarons que nous voulons sauvegarder l'intégrité du territoire piémontais et la dignité et les intérêts de la France, c'est pour nous-même, c'est pour sauvegarder tous nos intérêts d'avenir.

Maintenant j'arrive à la politique que nous reproche le citoyen Billault. On nous accuse d'être les complices des restaurateurs des traités de 1815. On a cité à ce sujet des dépêches émanées de nous, dit on.

Un journal anglais a publié effectivement deux dépêches. Cela a eu lieu je ne sais comment. Je ne veux pas croire à la trahison; mais j'aime mieux croire que ces pièces ne sont pas authentiques.

UNE VOIX. C'est commode!

LE CIT. DROUYN DE LHUYS Il m'est plus commode effectivement de voir cela ainsi; car, je vous le déclare, les faits qui y sont consignés sont complétement erronés.

Une voix. — Prouvez le! (Bruit.)

LE CIT. DROUYN DE LHUYS. On me dit! prouvez-le: Il m'est difficile de donner la preuve au moment où j'allègue les faits. Attendez et je prouverai.

Le dépêche dit que le gouvernement français a pris l'initiative de demander qu'on consacrât de nouveau les traités de 1815.

Eh bien! que l'honorable interrupteur veuille se rendre dans mon cabinet, et je lui déclare d'abord que je compterai sur sa discrétion, et je lui montrerai quatre dépêches qui détruiront cette allégation. j'en prends l'engagement.

Voilà ce qui s'est passé. Il y a eu des ouvertures indirectes, on a semblé nous dire qu'il serait bon pour la paix de l'Europe que ces traités fussent consacrés d'une manière définitive, les traités de 1845. Notre réponse a été justement celle qu'a faite l'honorable citoyen Billault.

La question qui a paru préoccuper singulièrement l'honorable préopinant est la question pontificale. Eh bien! il y a plusieurs intérêts réunis qu'il nous importe de respecter: l'intérêt religieux, l'intérêt de la liberté elle-même et l'intérêt de moralité, comme l'a dit le citoyen Coquerel lui-même.

Elle tâchera de sauvegarder tous les intérêts, et de s'entendre avec le plus grand nombre des puissances pour arriver à une solution plus complète... Nous ne ferons rien cependant sans le concours de l'Assemblée nationale.

Cette affaire est trop grave et réunit trop d'intérêts divers pour que nous puissions engager une action avant d'avoir l'assentiment complet de l'Assemblée nationale.

Je crois avoir répondu à tout; mais je serai toujours disposé à monter à la tribune chaque fois que j'entendrai citer un document erroné ou une insinuation blessante.

La séance est suspendue pendant un quart-d'heure.

A la reprise de la séance le citoyen Deslongrais dépose le rapport sur l'exploitation du chemin de fer de Chartres.

LE CIT. SENARD. J'ai l'honneur de déposer, au nom du comité chargé de dresser la liste des candidats au conseil d'Etat, une liste de soixante candidats.

Voix diverses.—Les noms? les noms?

LE CIT. PRÉSIDENT. Il ne me semble pas nécessaire de lire ces noms aujourd'hui, puisque la liste sera imprimée demain. (Si! si! les noms!)

LE CIT. SENARD Voici les noms, puisqu'on désire les connaître: (nous avons donné cette liste plus haut.)

La discussion sur les interpellations est reprise à quatre heures.

LE CIT. PRÉSIDENT. Le citoyen Ledru-Rollin a la parole.

LE CIT. LEDRU-ROLLIN. Citoyens, pour les amis de la liberté, la défaite des Piémontais est un fait capital, lamentable. Elle n'est cependant qu'un incident dans la grande question italienne. Mais il serait à jamais funeste, irréparable, si on s'en servait pour faire oublier les engagements pris par la France vis-à-vis de l'Italie.

Le gouvernement a un langage qui, malgré sa forme, cache au fond la pensée de l'abandon de la cause italienne. Il dit que le gouvernement autrichien a déclaré qu'il ne voulait pas conquérir le Piémont. Et il ajoute: Et nous, gouvernement de France, nous ferons nos efforts pour que la nationalité piémontaise soit respectée, pour que l'Autrichien ne pose pas longtemps son pied sur le sol du Piémont.

Citoyens, comme moi, vous êtes étonnés, affligés d'une déclaration pareille: vous n'en comprenez pas l'utilité. Que venez-vous déclarer dans le conseil de l'Europe? Que nous vous empêchons de faire ce que précisément on ne veut pas faire. Je demande si c'est là un rôle sérieux. Pour tenir ce langage, il ne fallait pas commencer par nous lire des dépêches.

Le Piémont sera tenu de payer les frais de la guerre; c'est là ce que veut l'Autriche, vous l'avez vu. Toute la question est là. Mais vous savez ce qu'est une question de tribut à payer à l'étranger. Vous n'avez pas oublié votre propre histoire. On prend d'abord l'engagement d'être modéré, et à la moindre résistance, on écrase ce qu'on avait promis de ménager. Messieurs, on fera pour l'Italie ce qu'on a fait pour la France lorsqu'on lui a demandé la restitution d'un milliard

L'Autrichien restera en Piémont tant que le tribut ne sera pas payé; car il ne faut pas s'y méprendre, c'est la lutte de l'absolutisme contre la liberté. L'Autrichien domine l'Italie entière: Rome, la Toscane ne sont pas moins menacées que le Piémont. (Très bien!)

Vous voyez donc que la question du Piémont ne résout pas la question de l'indépendance italienne.

C'est une guerre à mort entre l'idée révolutionnaire et les préjugés du despotisme. Ce n'est pas d'aujourd'hui que nous tenons ce langage. A une autre époque, nous disions: La Russie et l'Autriche s'apprêtent; de la Hongrie l'armée autrichienne peut venir jusqu'à l'Italie. Ces prédictions se sont réalisées: l'Autriche est au pied des Alpes.

Est-ce donc avec l'Autriche que nous devons pactiser, en présence d'une situation pareille? Non, c'est avec les républiques italiennes du centre. (Rumeurs.)

Si ceux qui m'interrompent avaient en mémoire notre histoire depuis cinq ans, très certainement je ne serais pas interrompu.

Mais est-ce que l'on croit, par hasard, qu'un pacte pourrait étouffer la révolution? On oublie que de 1792 à 1814 tous les efforts qui ont été tentés dans un but semblable ont été inutiles. Ils n'ont empêché ni 1830 ni 1848. L'histoire doit donc nous servir à quelque chose.

Si vous pactisez avec l'oligarchie, il ne faut donc pas croire que vous étoufferez la révolution. J'avais donc raison de dire: Notre force n'est pas avec les rois, mais avec les peuples. (Très bien!)

Si, malgré les coalitions payées par l'Angleterre, les idées de liberté ont fait plusieurs fois explosion, il faut que ce soit pour nous une leçon.

Votre politique doit être démocratique, si vous ne voulez pas éterniser la guerre.

J'arrive maintenant à ce qu'a dit le gouvernement à propos de l'Italie. J'ai vu recommencer ici, je le dis avec regret, une bien vieille comédie. On a dit au système: vous êtes responsable, votre politique est mauvaise; que répond-il? Il répond: Notre politique n'est pas plus mauvaise que celle de nos prédécesseurs.

Eh bien! je dis que, si vos prédécesseurs s'étaient trompés, vous ne pourriez pas vous retrancher derrière leur erreur.

Maintenant, permettez-moi d'examiner si l'assertion du ministre à ce propos est vraie.

On a parlé du gouvernement provisoire; on a dit: il n'avait rien promis d'une manière absolue; ses déclarations étaient nuageuses. Il ne disait pas quand et comment il devait intervenir.

Permettez-moi de vous rappeler les propres paroles du gouvernement provisoire. Il disait: Nous le disons nettement, si l'heure nous paraît avoir sonné, si les états indépendants de l'Italie étaient envahis, la République se croirait en droit d'armer elle-même pour protéger la nationalité des peuples.

Le citoyen Lamartine tenait le même langage en s'adressant à une députation italienne. Si vos bras, disait-il, ne suffisent pas, ce ne sont plus des vœux que fera la France, c'est notre épée que nous vous offrirons.

J'entends dire au citoyen ministre de l'intérieur: Il fallait intervenir. Je répondrai tout à l'heure.

L'honorable membre lit une nouvelle citation, et il continue:

Je réponds à l'objection qui m'a été faite. Nous nous sommes adressés à Charles-Albert, qui a refusé notre intervention. Il a craint l'entrée des soldats français dans ses états

L'orateur s'attache à démontrer que la conduite du gouvernement provisoire a été aussi nette que ferme; qu'il a fait tout ce qu'il a pu, et qu'il aurait fait davantage si le Piémont lui-même ne s'y fût opposé.

Vous n'êtes donc pas, dit-il, couverts par la politique du gouvernement provisoire.

Mais cet appui qui ne nous a pas été fait à nous, à vous, on le fait. Ce sont des frères qui vous appellent. Et vous ne pouvez vous refuser à entendre leurs cris sans vous rendre coupables d'une politique anti nationale, anti-française.

L'honorable membre rappelle ensuite un fragment de discours prononcé par M. Odilon-Barrot au banquet de Saint-Quentin, discours favorable aux idées d'indépendance, et il termine en disant: Ou vous êtes avec l'étranger pour les traités de 1815, ou vous êtes avec la République contre ces traités.

M. BILLAULT. Il me sera t facile, en joignant aussi un coup-d'œil rétrospectif sur le passé, de passionner plus encore ce débat; mais ce n'est pas ce que je veux en ce moment, je ne dois me préoccuper, comme l'Assemblée tout entière, que de l'intérêt du pays.

En présence du vote de confiance que l'on nous demande et que le cabinet accepte, la question est de savoir ce qu'il veut faire, quelles sont ses intentions. Et si la réserve habituelle aux ministres des affaires étrangères empêche M. le ministre de nous faire connaître ses intentions ultérieures, c'est à nous de voir si dans le passé nous trouvons des motifs d'accorder notre confiance dans l'avenir.

J'ai demandé tout-à-l'heure au citoyen ministre des affaires étrangères quelles étaient ses intentions, il a répondu à beaucoup de choses, mais il n'a pas répondu à celle-là. C'était cependant la question capitale.

J'ai parlé de deux dépêches publiées par les journaux anglais. Le citoyen ministre nous a dit que la publication de ces dépêches ne pouvait être due qu'à une trahison, et qu'il lui était plus commode de dire qu'elles étaient erronées; mais ce qui nous importe, à nous, c'est de savoir laquelle de ces hypothèses est vraie, si c'est la trahison ou l'erreur.

J'ai demandé à M. le ministre si la politique future, prochaine, actuelle était conforme à ses dépêches, il m'a répondu que non. Sa parole me suffit, mais elle ne m'éclaire pas complètement sur le passé.

M. le ministre n'a pas nié que la pensée d'un congrès eût germé dans quelques esprits, mais il ne nous a pas dit si elle était ou non abandonnée.

J'ai demandé si la France marchait d'accord avec l'Angleterre seule, ou bien si elle s'associait à la médiation présentée par une réunion des cinq grandes puissances.

Le citoyen ministre m'a répondu en usant des paroles du général Cavaignac contre la politique d'isolement. J'ai déjà discuté cette thèse avec M. Guizot; et d'autres que moi ont dit que la France ne pourrait défendre utilement les intérêts de la liberté en Europe, en soumettant les questions de progrès à un congrès où la majorité est toujours contre elle.

Je supplie le citoyen ministre de donner à cet égard des explications; je le supplie de mettre de côté toute considération personnelle, de ne voir que l'intérêt du pays et la nécessité d'éclairer les délibérations de l'Assemblée.

La question soulevée par l'ordre du jour que l'on sollicite de nous est complexe. Une première rédaction plus précise indiquait les points où l'action de la France pouvait s'exercer utilement pour appuyer ou contenir les mouvements populaires. On a préféré une rédaction plus vague, dont on pourrait profiter pour agir sur un autre point que celui qui serait dans la pensée de la majorité Il importe que des explications catégoriques nous soient données à cet égard.

LE CIT. DROUIN DE LHUYS. Je serai très bref dans les explications que je veux donner en réponse aux dernières interpellations de l'honorable citoyen Billault. Je crois avoir répondu aux premières questions du préopinant.

Le citoyen Billault m'a demandé si à l'entente commune de la France et de la Grande-Bretagne le cabinet entendait substituer une entente avec les cinq grandes puissances.

J'ai dit qu'il avait été en effet question d'une conférence; qu'une communication nous avait été adressée à cet égard. Nous avons répondu que, dans l'état actuel des questions pendantes, nous ne voyions rien qui pût motiver une pareille révision.

Que l'on nous signale, avons-nous dit, une question qui soit de nature à provoquer une réunion de cette espèce, nous ferons une réponse précise et nette. La réponse dépendra de la question qui nous sera posée.

Que le citoyen Billault lui-même me pose une hypothèse, je répondrai si le gouvernement a une résolution arrêtée; s'il n'en a pas, je consulterai les circonstances.

Quant à l'ordre du jour motivé, le gouvernement acceptera l'autorisation éventuelle qui lui est offerte, mais il ne demande rien.

De toutes parts. — Aux voix! aux voix!

LE CIT. J. FAVRE. Permettez à l'un des rédacteurs de l'ordre du jour qui vous est présenté de donner quelques explications. Le vote de confiance n'est pas séparé du vote d'énergie.

L'honorable membre rappelle les précédents de la question italienne, et continue:

Je ne veux pas récriminer. Je pourrais examiner s'il n'appartient pas à la diplomatie de la France de faire accepter, d'imposer même au besoin son intervention; je ne le ferai pas, je constaterai que la diplomatie française s'est arrêtée devant le scrupule consciencieux que lui imposait le refus de l'Italie d'accepter cette intervention.

Que s'est-il passé? La France, qui ne pouvait plus intervenir par les armes, est intervenue par la diplomatie; le général Cavaignac, et le gouvernement qui a remplacé le sien, ont voulu rester dans les limites du possible. Charles-Albert a voulu tenter un effort suprême; le sort s'est prononcé pour la force et contre le droit.

Les Autrichiens sont sur la rive gauche de la Sésia; c'est assez pour que la France ait le droit de mettre son épée dans la balance.

Telle est la pensée qui a dicté la résolution sur laquelle l'Assemblée, dans sa sagesse, est appelée à se prononcer.

J'ai besoin de m'expliquer en toute franchise. Nous avons cru que le salut de la France imposait qu'une pareille résolution n'eût pas un caractère hostile au ministère: nous avons cru qu'elle ne devait pas paraître une arme de guerre dirigée contre le cabinet pour le renverser. Il faut qu'elle soit l'expression de la pensée du pays tout entier, qui, oubliant ses dissensions intérieures, demande que la France sorte de son inertie. C'est pour cela que nous n'avons pas voulu séparer de la résolution la pensée de la confiance.

Le citoyen Billault faisait remarquer que, depuis hier, la résolution avait subi une modification importante. On avait indiqué d'abord le point qu'il convenait d'occuper, tandis qu'aujourd'hui rien n'est déterminé.

Cela est vrai. Le gouvernement a dit et le citoyen Billault lui-même a reconnu que personne ne pouvait soupçonner la loyauté de ses assertions.

Nous voulons qu'à Rome, en Toscane, dans la limite du possible et jusqu'à la dernière limite du possible, le gouvernement fasse respecter les nationalités. Le gouvernement ne peut agir efficacement qu'autant qu'il sera soutenu par l'Assemblée nationale.

LE CIT. PRÉSIDENT relit la résolution proposée par M. Bixio.

LE CIT. DROUIN DE LHUYS accepte la résolution et laisse au rapporteur la responsabilité de l'argumentation.

LE CIT. BARAGUAY D'HILLIERS demande l'ordre du jour pur et simple.

Il est procédé sur l'ordre du jour pur et simple à un scrutin de division, qui donne le résultat suivant:

Votants,	769
Majorité,	385
Pour,	327
Contre,	442

K'Assemblée n'a pas adopté l'ordre du jour pur et simple.

LE CIT. PRÉSIDENT. Le citoyen Payer propose de modifier la proposition du citoyen Bixio. Les modifications consisteraient à supprimer tous les considérants de l'ordre du jour et de rédiger ainsi la résolution.

« L'Assemblée nationale déclare que pour mieux garantir l'honneur et les intérêts de la France et sauvegarder l'intégrité du Piémont, si le pouvoir exécutif croyait devoir prêter à la négociation l'appui d'une occupation partielle ou temporaire d'un point quelconque de la Haute-Italie, il trouverait dans l'Assemblée nationale le plus sincère et le plus actif concours.

LE CIT. FLOCON. Il y a dans cette rédaction un vice radical, c'est d'intervertir les rôles. Quand le gouvernement aura besoin de notre concours, il viendra nous le demander; mais nous ne devons pas le lui offrir pour un cas éventuel.

Je crois que nous devons faire taire tous les dissentiments qui existent entre nous et le pouvoir, et que le moyen est de revenir à notre résolution du 24 mai en la formulant ainsi:

« L'Assemblée nationale, persistant dans sa résolution du 24 mai, *invite le pouvoir exécutif à prendre toutes les mesures nécessaires pour en assurer l'exécution.* » (Agitation.)

LE CIT. THIERS. Je n'ai ni le temps ni la force de traiter la question à fond, je le regrette. Je viens seulement provoquer le citoyen Flocon et ses amis à une explication franche et nette; je veux ramener tout le monde à la franchise qui convient à la grandeur d'un tel débat... (On se récrie sur les bancs de la gauche.)

Il est bien tard pour interrompre et faire naître des incidens; si l'Assemblée ne veut pas m'entendre aujourd'hui, qu'elle remette à demain la discussion.

De toutes parts: Oui! oui!

Le renvoi de la discussion est mis aux voix et prononcé au milieu d'une vive agitation.

La séance est levée à six heures un quart.

COURS ET TRIBUNAUX.

—

HAUTE COUR DE JUSTICE,

SÉANT A BOURGES.

Procès des accusés du 15 mai. — Suite de la séance du 28 mars.

A dix heures et demie l'audience est reprise.

M. LE PRÉSIDENT. Assurez-vous si M. Ducoux est arrivé.

M. DUCOUX, représentant du peuple, est introduit. Il déclare qu'il assiste à toutes les scènes de l'envahissement, et que Sobrier était placé dans une des tribunes; il paraissait vivement contrarié de ce qui se passait et faisait des efforts pour faire sortir la foule. Le témoin déclare, de plus, qu'il est à sa connaissance que la veille Sobrier ne connaissait nullement le caractère que la démonstration a affecté plus tard.

M. LE PRÉSIDENT. La parole est au défenseur de Blanqui.

Me MAUBLANC, défenseur de Blanqui, disculpe l'accusé au point de vue du droit et Me Fulgence Giraud sous le rapport politique.

M. LE PRÉSIDENT. Accusé Barbès.

BARBÈS. Je ne me défends pas.

M. LE PRÉSIDENT. Accusé Sobrier.

Me Baud, son défenseur, dans une plaidoirie éloquente, s'adresse à la haute cour et invoque son impartialité.

L'avocat discute ensuite les faits de la cause, et arrivant à la déposition de M. Lemansois-Dupré, il s'écrie:

Faut-il dire un mot de cet incident ridicule entre le témoin Lemansois-Dupré et Sobrier?

M. Lemanseis-Dupré, n'est-ce pas un ancien sténographe, que, dans le naufrage de la monarchie, une vague a jeté sur le secrétariat de la questure, où il est resté attaché? Au moment le plus critique de cette fatale journée, et alors que Sobrier s'appliquait tout entier à faire évacuer l'Assemblée nationale par le peuple, M. Lemansois Dupré le fatiguait de ses conseils, et Sobrier lui aurait dit: « Toi, il y a longtemps que tu as mérité d'être fusillé; mais tu le seras ce soir. »

Sobrier ne se souvient pas de ce qu'il a dit, mais il se souvient qu'il a dû lui dire de la manière la plus énergique et la plus crue l'équivalent de cette formule polie: « Tu m'ennuies, laisse-moi tranquille. »

Mais en vérité, quand le témoin lui-même déclare qu'il n'y avait aucune inimitié entre Sobrier et lui, quand il ajoute qu'ils avaient eu au contraire des relations d'intimité passagère, et qu'il avait considéré ce propos comme une folie, on est encore à s'expliquer comment il a pu trouver place dans une accusation d'attentat pour changer le gouvernement et exciter la guerre civile, portée devant la haute cour de justice.

Puis Me Baud continue sa discussion en terminant ainsi:

« Le 24 février, vous dit Sobrier, nous avons proclamé la République en France. Dieu soit béni! Nous avons juré de vivre et de mourir pour la défendre. Nous tiendrons notre serment. »

L'audience est suspendue. M. Raspail doit prendre la parole à la reprise.

LE CIT. DECOUS-LAPEYRIÈRE présente quelques observations en faveur de l'accusé Raspail.

LE CIT. PRÉSIDENT. La haute cour vous remercie de l'empressement et du dévouement dont vous avez donné les preuves.

La parole est à l'accusé Raspail.

LE CIT. RASPAIL se lève et s'exprime ainsi (Vif mouvement d'attention):

Citoyens jurés, citoyens de la haute cour, je n'aurais pas voulu venir de nouveau fatiguer votre attention, et rentrer dans la voie que l'accusation a tracée. Je croyais qu'après avoir vu tous les témoignages tomber pièce à pièce, tout l'échafaudage de ses moyens s'évanouir, qu'après dix mois de tortures dans des cachots dignes de Louis XIV, il ne restait rien à dire, d'autant plus que ma justification est écrite. Il n'en a pas été ainsi.

Si je dois vous importuner de moi, ce n'est pas à moi, c'est à l'accusation qu'il faut en savoir gré. L'accusation a vu un attentat dans une échauffourée d'écoliers, dans une question de mur mitoyen, d'entablement, de largeur du marbre de la tribune, et nous, pauvres petits conspirateurs de je ne sais quelle Courtille parlementaire, elle a voulu faire de nous de grands conspirateurs.

Si je n'ai pas donné mission à un avocat de me défendre, c'est que j'ai été mu par une considération de cœur. J'ai déjà rendu hommage à la bienveillance et au mérite du citoyen Decous Lapeyrière, mais je devais consulter mes sympathies du dehors; on m'accuse d'avoir pris part à la manifestation du 15 mai; mon crime consiste en trois points différents: Je suis entré à l'Assemblée; je suis monté à la tribune, puis j'ai suivi une route qui conduit à l'Hôtel-de-Ville, comme toutes les routes mènent à Rome. Il est venu s'adjoindre à cela un autre crime, mais avant; le crime qu'on me reproche, le plus grave, le principal, était d'avoir été à l'Assemblée.

On a dit pour prétexte que je tenais un club; où est donc, en quoi consiste donc le crime qu'il y a à tenir un club? D'abord qu'est-ce qu'un club? L'autre jour en discutant la loi à l'Assemblée, on était embarrassé de définir ce que c'était: M. Dupin lui-même le demandait; on demandait s'il était possible de trouver une différence entre un club et une réunion politique. Il n'y en a pas. Or, si un club est une réunion politique (les réunions politiques ne sont pas condamnées), pourquoi condamner les clubs?

Je vous ai dit que je n'aimais pas ce mot club; non, depuis que j'ai entendu certain marquis d'occasion dire avec affectation: cleubs, clubs, cloubs, je n'ai plus aimé ce mot; j'ai dit à mes amis: ne vous en servez pas, laissez-le se salir dans les tavernes d'Angleterre; arrivons à un mot nouveau, appelons nos réunions tout simplement des réunions.

Ce droit de réunion, je le disais il y a un instant, il existe et malheur à ceux qui voudraient l'attaquer! malheur à ceux qui ne voudraient pas le défendre! Il a été consacré par la Révolution de Février; il s'agit de savoir si ma réunion à moi était bonne ou mauvaise. Mauvaise, elle ne l'était pas. Jusqu'à présent, vous n'avez pas entendu un témoin qui ait incriminé ce qui s'y passait; on ne vous a pas rapporté un mot violent, rien, non, pas un mot; c'était un cours qui se faisait le samedi de chaque semaine; 5,000 personnes se tenaient dans le parterre, 1,000 dames étaient dans les tribunes. Croyez-vous que j'exagère? Je vais vous prouver que non. La salle nous coûtait 150 francs de loyer; nous les payions avec les 10 centimes de rétribution par personne qu'on donnait à la porte, et le lendemain il me restait encore de 80 à 100 francs, que je distribuais dans mes consultations gratuites.

Nous avions là toutes sortes de gens, de toutes les conditions; les principes de la décence, de la fraternité y étaient toujours observés, et jamais il n'y a eu un rapport défavorable, jamais il n'a été attaqué; le seul fait qu'on lui reproche, oh! c'est un grand crime aujourd'hui. On vous a fait un peu peur; car c'est là toujours le rôle de l'accusation, une terreur salutaire lui est favorable; elle est terrible pour les accusés. On vous a dit que j'avais parlé des massacres de Rouen. Je ne parlerai plus ainsi; il y a arrêt, mais des boucheries qui ont ensanglanté Rouen.

A cette époque, des hommes, des femmes vinrent à la tribune exposer ce dont ils avaient été victimes. Nous les entendîmes dire que la ville la plus commerçante, dans cette ville où il existe un lien nécessaire entre le travailleur attaché à la glèbe, et l'industriel qui profite de son labeur, tout-à-coup la zizanie a été secoué entre le bras et la tête!

D'où venait cela? Il fallait en chercher la cause, ai-je dit. Cela est vrai. Non, mais mon club me dit: adressez-vous à l'autorité compétente, à l'Assemblée nationale! c'est ce que nous avons fait; eh quoi! vous me condamnez pour cela? Je m'attendais à des félicitations, et, au contraire, l'accusation incrimine une chose permise par la loi. Est-on coupable d'écrire une pétition fausse, méchante, erronée? Non, une pétition est comme la parole du représentant, elle est inviolable. Mais si elle est ainsi, comment l'Assemblée la juge-t-elle, elle ne vous enferme pas à Vincennes, elle prend la pétition et la jette dans le panier.

J'ai accusé quelques personnes, c'est vrai, mais ce n'est pas moi, je ne les connaissais pas, c'est la réunion. Si l'accusation est fausse, elle est coupable, me direz vous? Mais est ce que le ministère public ne fait pas tous les jours des accusations fausses? Ceux qu'elle croit coupables vont devant le jury, il les acquitte; mais on ne reprend pas le ministère public, on lui dit: Vous aviez tort et voilà tout. On aurait aussi pu me dire: Vous avez tort: mais on n'aurait pas dû m'en faire un grief.

Cependant, j'accepte la responsablité de cette pétition. J'ai accusé des magistrats, je ne les connaissais pas, j'ignorais alors que ce procureur-général, qui avait repris ces fonctions, était le citoyen Senard; mais alors la magistrature était en suspens, nous avions le droit de l'attaquer, nous ne l'avons plus maintenant. Nous avons encore attaqué un autre magistrat. A cette époque, nous pouvions le considérer comme vaincu, nous pouvions lui pardonner, nous avons été le défendre!

Depuis tantôt trente ans, nous avons été poursuivis, calomniés, condamnés, emprisonnés par toutes sortes de gens, depuis de simples geôliers jusqu'à des pairs de France, par des hommes qui nous ont fait passer les plus belles années de notre vie à l'ombre des cachots. Lorsque nous avons été les maîtres, notre premier soin a été de veiller à leur porte pour les protéger. Nous avions le droit de dire: Ne soyez plus magistrat.

On avait attaqué le peuple; il ne faut pas avoir d'entrailles pour attaquer le Peuple, car le Peuple n'a jamais tort. Quand il a tort, c'est de la faute de la société qui ne cherche pas à le sortir de son ignorance. Ces événements n'ont pas été prévenus, on pouvait les prévenir, car la police peut tout faire: elle peut exciter le crime, elle peut l'arrêter. Or, quand on n'arrête pas le crime, on le commet.

Pensez-vous que nous ayons pris parti seulement pour une portion de ceux qui sont tombés à terre? Non, nous pensons à tout le monde, ce qui nous révolte, c'est de voir que dans notre pays, après avoir proclamé la théorie si évangelique de la Liberté, de l'Egalité, de la Fraternité, nous soyons encore ennemis, voilà ce qui nous révolte. Mais toujours de la résistance brutale, toujours de la répression. La croix, croyez vous que je n'ai pas droit de la porter cette croix que je vois briller sur la poitrine de ce noble militaire! (L'accusé indique du geste un officier de la gendarmerie de service. — Mouvement.) lui il a droit de la porter; son devoir est de réprimer, moi je ne la porte pas. En quittant l'armée j'ai coupé mes moustaches; en déposant mes moustaches, en déposant mon épée, moi qui ne suis plus militaire, mon devoir n'est plus de réprimer, mais de prévenir. Je ne veux plus porter comme un signe de triomphe, un emblème qui rappelle des victoires achetées au prix de luttes civiles. (Mouvement.)

J'ai horreur de ceux qui n'empêchent pas la guerre civile, de ceux qui punissent les vaincus. Citoyens éteignons nos haines; lavons le sang qui a coulé dans les rues de Paris et de Rouen, car nous sommes les seuls coupables; les coupables ce ne sont pas ces pauvres jeunes ouvriers qui vont innocemment se faire tuer pour la patrie et pour Dieu! qui vont affronter la mort! La mort, elle est belle dans les plaines de Waterloo, elle est hideuse dans les rues de Paris. (Sensation profonde.)

Si la guerre civile arrive, direz-vous que nous en sommes la cause?

La pétition pour la Pologne, elle ne renfermait pas autre chose. Les coupables sont, non pas les juges, mais l'Assemblée. Et voilà qu'on exhume cette pétition d'un journal où elle a été insérée, on l'exhume avec une charité fraternelle, puisque c'est le règne de la fraternité. Qu'y a-t-il donc? peut-être ai-je plaidé une mauvaise cause, mais on ne condamne pas les avocats qui plaident une mauvaise cause, c'est ce qui se fait tous les jours à Paris (l'accusé regarde en souriant M. le procureur-général); car, dans tous les procès, il y a toujours un avocat qui gagne et un avocat qui perd. (On rit.)

Voilà le premier crime qu'on nous reproche: une pétition tendant à exciter la guerre civile, moi, qui ai horreur de la guerre civile, moi qui abhorre la guerre civile; le rôle de nos soldats n'est pas le carnage, ils le disent eux-mêmes: placez-nous aux frontières, nous verserons avec bonheur notre sang pour le pays, mais la guerre des rues, c'est vous que cela regarde.

LE CIT. PRÉSIDENT. Accusé, vous avez pu voir la latitude que la cour laisse à la défense, mais il y a des idées qu'il serait peut-être mieux de ne pas émettre.

LE CIT. RASPAIL. Je le veux bien, citoyen président, j'expliquais ma théorie sur la guerre civile ou le carnage, mais puisque vous la croyez mauvaise, j'abandonne cette idée. J'ajouterai seulement un mot : Dans les anciennes républiques on décernait une couronne civique à celui qui sauvait un citoyen; il n'y en avait pas pour celui qui tuait ses compatriotes. (Mouvement.)

Ma réunion à moi a voulu assister à une manifestation; est-ce là un crime, citoyens? On vous a parlé beaucoup du danger des manifestations, c'est une erreur; les manifestations n'ont pas de dangers quand on ne les détourne pas de leur voie. La manifestation du 15 mai avait un but raisonnable, saint, solennel; elle venait demander l'Assemblée d'adopter des vues salutaires, non pour la France, mais pour l'Europe entière. Ce que nous voulons, c'est établir la République partout; ce qui s'y oppose, c'est le despotisme oriental. Aujourd'hui, il n'y a plus de royautés, car, chose qui vous étonnera, le czar Nicolas est plus sympathique que l'accusation à nos théories. Je me rappelle avoir dit à Paris, dans une conversation avec son ambassadeur, une phrase qui a été répétée à Varsovie par le czar : « Je ne connais que deux formes réelles de gouvernement, une République pure pour les Peuples mûrs, une monarchie absolue pour ceux qui ne le sont pas; je ne connais pas de plus ignoble gouvernement que le gouvernement constitutionnel, c'est un gouvernement bâtard.

Vous le voyez, le czar est plus près de nous que l'accusation.

La France a été plus ingrate depuis dix-huit ans que les Français. Nous allions dire à l'Assemblée : La France a changé, mais nous n'avons pas changé : exaucez nos vœux; permettez-nous de marcher, non pour faire des conquêtes, mais pour relever ces Polonais, si nobles, si dignes de la République; allons les délivrer du joug qui les opprime.

Mais la manifestation a changé de but; ce serpent, de deux ou trois lieues de long, a changé de cervelle; la tête était déjà entrée dans l'Assemblée, que le corps et la queue restaient encore dans la rue. Je suis entré aussi, puis je suis sorti quand j'ai eu lu la pétition.

Je me suis retiré chez moi, au milieu de mes enfans, pour vaquer à mes occupations, pour donner mes soins aux femmes et aux hommes qui me consultent, et à ceux auxquels je faisais le samedi un cours de politique, car pour moi la politique c'est l'humanité.

J'avais si peu l'intention d'aller à la Chambre ce jour-là, que le matin un Polonais étant venu me voir, je lui avais donné rendez-vous à deux heures au lieu de mes consultations.

Ai-je été me mettre en tête de la manifestation? non, j'étais le dernier avec mon club, je l'avais organisé par pelotons, avec défense de crier autre chose que : vive la Pologne! de temps en temps, et seulement pour donner une idée de la manifestation et de son but. Mais ici commence la série de mes malheurs. A peine étais-je à la Gaîté, qu'on vint me prendre pour me transporter à la tête de la manifestation; je résistais, je ne voulais pas. On me dit : Mais nous n'avons pas de pétition. C'est Huber qui m'a envoyé chercher, Huber qui venait d'être nommé gouverneur du Raincy, Huber, l'homme du gouvernement, Huber, l'ami intime de Marrast; pouvais-je me méfier d'un pareil homme?

On vous a dit que toujours les manifestations populaires étaient une occasion de désordre; non, il ne faut pas connaître le peuple de Paris pour parler ainsi; on le calomnie; le Peuple de Paris est bon, honnête, il est travailleur; quand il fait mal, c'est qu'il est poussé par des agents provocateurs. Quel magnifique spectacle que celui de l'enthousiasme de deux cent mille hommes marchant vingt par vingt, le coude au coude, serrés, pressés les uns contre les autres, dans l'apparence du calme et de la force, comme une procession qui rappelle les agapes religieuses des premiers chrétiens! Ces hommes quittant leur travail, obéissant à la voix de leur cœur et défilant majestueusement au milieu des femmes qui garnissent les fenêtres, qui encombrent les portes sur leur passage! N'est-ce pas un bel exemple que de faire manœuvrer deux cent mille hommes sans tumulte, sans frayeur. Ah! si ces manifestations n'étaient pas faites, il faudrait les organiser pour prouver qu'on ne connaît pas le peuple, et qu'avec une parole sympathique on produit plus d'effet sur lui qu'avec des coups de fusil. (Sensation.)

Mais qu'est-il arrivé?

On avance entouré d'hommes qui nous pressaient, nous serraient, puis finirent par nous dépasser. On a osé accuser le général Courtais d'incurie; son défenseur n'est pas là, je le respecte trop pour usurper le soin de sa défense, mais on a osé l'accuser d'incurie, l'incurie était ailleurs, je vous dirai où à la fin.

L'accusation avait dit que j'avais forcé les grilles, elle a été démentie par les témoins. Un garde national m'a appelé; je me suis présenté à la grille; le général Courtais, dont les malheurs doivent inspirer les plus vives sympathies, m'a laissé entrer. Qu'ai-je fait? Vous le savez, je connaissais si peu le palais, que je suis monté en traversant les rangs de la garde mobile, en haut du péristyle. On m'a dit que je m'étais trompé, je suis redescendu et j'arrive dans une grande salle; de là on m'introduit dans le lieu des séances.

La salle était remplie de véritables forbans, de danseurs, de crieurs, au milieu desquels, comme dans un océan, se perdaient les têtes des représentants. Un témoin vous a dit que j'avais reculé, c'est vrai; mais on m'invite, on me presse; alors j'entre et je monte à la tribune. Plusieurs représentants m'ont dit : Montez, lisez la pétition. Le citoyen procureur-général n'a pas voulu accepter cela; il a dit que j'étais monté moi-même et que j'avais commis le plus grand attentat en montant à cette tribune; il soutient que j'ai violé l'Assemblée, parce que dans un moment d'émeute j'ai mis la main au gouvernail pour sauver le vaisseau qui sombrait. (Mouvement.) Mais d'autres en ont fait bien plus. Antony Thouret était à côté du président.

Cependant, lui, il est représentant; nous, nous sommes accusés. Pourquoi cette différence? Voulez-vous que je vous le dise? C'est parce qu'il s'appelle Antony Thouret et moi Raspail. On m'a dit : Lisez la pétition. Ai-je besoin de vous rappeler les noms de toutes les personnes qui ont entendu le citoyen Buchez le dire? Le citoyen Buchez a nié.

Or, l'accusation accepte les témoins qui nient ce qui nous est favorable; elle répudie ceux qui nous sont favorables.

Dans sa déposition écrite, le citoyen Buchez avait dit : Raspail était calme, mais je ne me souviens de rien. Il vient ici et dit : je ne me rappelle pas avoir autorisé la lecture, puis il ajoute : Je dis aux personnes qui étaient près de moi : j'espère que quand la pétition sera lue, le Peuple s'en ira. S'il s'est exprimé ainsi, n'est-ce pas la preuve qu'il consentait à la lecture de la pétition? Mais il y a plus : Louis Blanc monte à la tribune, Buchez, président, ne fait aucune observation; il le laisse dire qu'il faut lire la pétition. Il n'y avait plus d'Assemblée, dit-on, est-ce possible? et d'Adelswærd n'a-t-il pas prouvé, en déposant ici, que l'Assemblée était en séance à ce moment-là?

Quand la pétition a été lue, Buchez se lève, il dit à la foule : Maintenant que votre pétition est sur le bureau, retirez-vous, laissez-nous délibérer. C'est au *Moniteur*; or, si le dépôt de la pétition est un crime, un attentat, est-ce qu'il pouvait l'accepter ainsi, et dire au public : votre pétition est déposée, nous allons faire droit? S'il l'a dit, c'est qu'il en avait autorisé la lecture. C'est évident.

Tout le monde a dit que je l'avais fait dans un esprit d'ordre. Je cherchais à rétablir le calme dans l'orage. Eh bien! alors, le crime est effacé. D'Adelswærd m'a interrompu; à l'instant, il a été entouré de représentants qui lui ont dit : Imprudent! laissez-le faire; c'est pour le bien qu'il agit. Cet interrupteur, je l'ai pris au sérieux; je me suis arrêté. Alors, la sonnette du président s'est agitée pour me faire faire silence.

On vous a bien déclaré qu'après avoir lu la pétition, j'étais descendu de la tribune sans ajouter un mot et que j'avais fait tous mes efforts pour faire évacuer la salle; ceci n'a pas été mis en balance par l'accusation, qui ne cherche pas la vérité, mais des charges; mais j'espère que ma conduite à ce moment pèsera dans la balance et la justice.

Je sors. . Ah! j'oubliais de vous parler d'un point important, de la confiance que le témoin Buchez, ce catholique parfait, pouvait inspirer à l'Assemblée, car cet homme a eu une séance terrible le lendemain. On lui a reproché sa conduite le 15 mai, car le président de l'Assemblée nationale, qui a oublié sa dignité d'homme, son cœur pour trahir ses amis, qui vous dit avec une naïveté toute catholique : Mais, moi, je ne faisais rien, je me tenais les bras croisés, et qu'on voit cependant un instant avant, un instant après, se remuer, agiter sa sonnette,, cet homme a entendu les amères reproches de lâcheté que ses collègues lui ont jeté au visage. Voulez-vous la mesure de ce qu'il vaut? Buchez a dit, vous vous le rappelez, qu'il n'avait pas signé l'ordre de ne pas battre le rappel; il a osé le faire imprimer au *Moniteur*, et cependant cela est établi. Il l'a nié; vous avez la mesure de ce qu'il vaut comme homme. Maintenant, vous pouvez peser la valeur de son témoignage. (Mouvement.)

Le plus grand crime, aux yeux de l'accusation, je vais vous le dire, car pour moi, pendant longtemps, j'ai été innocent aux yeux de l'accusation; pendant longtemps il a été question d'obtenir une ordonnance de non-lieu. On a imaginé de prendre le voyage que j'ai fait pour arriver chez moi. L'accusation est toute là-dedans, dans mon itinéraire.

L'accusation dit que j'allais à l'Hôtel-de-Ville, sans doute pour m'y faire nommer consul. Eh bien! mille témoins vous ont dit que la voiture dans laquelle je me trouvais était plutôt traînée par les hommes que par les chevaux, et par des hommes à mauvaises mines, à figures sinistres.

Vous savez si je suis allé à l'Hôtel-de-Ville; on m'a entraîné par les quais; aussitôt que j'ai pu m'échapper, que j'ai pu le faire, je l'ai fait; j'ai regagné la rive gauche de la Seine, et je suis allé chez mes enfants; c'est là un crime aux yeux de l'accusation, elle me reproche d'avoir pris des chemins détournés.

Pourquoi? C'était pour éviter la garde nationale. Alors, l'accusation se redresse, et me dit : Mais pourquoi redoutiez-vous la garde nationale? Je n'ai pas peur de la garde nationale; j'ai peur d'ennemis politiques. Et vous avez entendu un témoin qui vous a donné la preuve que j'ai des adversaires, mais pas d'ennemis politiques (les regards se portent sur le citoyen de Fitzjames); un témoin qui, sans partager mes opinions, a été si bienveillant pour moi et si modeste, en ne vous parlant pas des coups de baïonnettes qu'il a reçus en défendant, au péril de sa vie, les jours du général que des armes homicides menaçaient.

Mais il y a des jaloux partout. On m'en veut, les médecins sont jaloux de ce que je ne prends pas d'honoraires pour mes cures. En voulez-vous une preuve? Il y a un élève de l'Ecole de médecine qui a déclaré s'être mis dans la garde nationale pour pouvoir me tuer à la première occasion. Cela a été dit dans une lettre signée et insérée dans un journal; on a prévenu le procureur de la République qui fait surveiller cet individu.

Ce n'est pas tout. Chaque jour j'étais calomnié, on m'appelait buveur de sang; on disait que j'avais demandé 300,000 têtes, et savez-vous pourquoi? parce qu'il y avait un individu qui allait dans les clubs, qui disait, je crois, que l'Etat a besoin d'une saignée; je propose d'abattre 300,000 têtes ! — Comment vous appelez-vous? — Raspail. Et ma réputation était faite. (Sourires.)

Je défie qu'on me montre une tache dans toute mon existence, un tort même que je n'aie pas réparé. Cependant j'étais un monstre! J'ai évité la garde nationale ce jour-là parce que mourir comme un coupable est une mort ignominieuse que je redoute. J'ai évité la garde nationale pour conserver un père à ses enfants; j'ai évité une mauvaise action, et je m'en félicite.

Mais je n'ai pas fini. Voici un témoignage qui surgit, c'est le *Deus ex machinâ*, le citoyen Point arrive tout à coup, et vous représente que je ne suis qu'un lâche, qu'un conspirateur, que j'ai dit : Conduisez Barbès à l'Hôtel-de-Ville, tandis que je m'y serais rendu par des chemins moins dangereux.

Le citoyen Point m'a-t-il entendu? Non, il a cru m'entendre; lorsque cette déposition a été connue à Paris, elle a soulevé l'indignation générale, et depuis lors vous avez vu arriver lettres sur lettres : la première est d'un homme de talent, le chirurgien le plus habile dans sa spécialité, le citoyen Leroi d'Etioles, qui, vous le savez, est loin de partager mes opinions.

Le citoyen Leroy d'Etioles a combattu, il a détruit le témoignage de M. Point; mais le citoyen Leroy d'Etioles n'est pas le seul. Je ne veux pas discuter la déposition du citoyen Point, je ne veux pas le supposer un malhonnête homme, capable de mentir; cependant j'ai là une lettre du comité de Saint-Etienne qui pourrait vous édifier sur l'homme politique. Je ne la lirai pas. Le citoyen Point a été induit en erreur, il a cru entendre ce qu'il n'a pas entendu.

Mais si ce qu'a dit le citoyen Point est vrai, pourquoi donc, M. le citoyen procureur-général, ne revenez-vous pas sur votre qualification? Si ce qu'il a dit est vrai, ce n'est pas d'un attentat que nous sommes coupables, c'est d'un complot. Ce complot, il serait tout au long dans le dossier; et je suis étonnée de voir ici certaine personne escortée par deux huissiers d'honneur, quand nous, nous sommes entre les gendarmes sur ces bancs. Voulez-vous que je dépouille le dossier? (Marques de curiosité.) La manifestation était prévue, on la connaissait. Il y a eu une manifestation le samedi: elle n'avait pas été complète; pourquoi? c'est parce que les clubs n'ont pas voulu y aller. Cette manifestation du 13 avait été organisée par le lord maire Marrast. Les clubs ne voulurent pas mêler la blouse à l'uniforme de la garde nationale, ils ne s'y rendirent pas, et l'on remit au 15. Hubert à ce sujet, avait écrit à Marrast.

Le 15 mai arrivé, M. Lahoche, un homme honorable, se trouvait de faction à une des portes intérieures de l'Assemblée; il entend un homme qui aperçoit M. Marrast et lui crie : Voyez ce que vous avez fait: vous êtes un misérable, marquis de Marrast!

M. LE PRÉSIDENT. Vous ne pouvez parler ainsi d'un homme en qui la France place sa confiance, puisqu'il est président de l'Assemblée nationale.

RASPAIL. Comment M. le président, mais je ne fais qu'analyser le dossier; le complot s'y trouve d'un bout à l'autre

M. LE PRÉSIDENT. Vous ne le deviez pas.

RASPAIL. Alors je considérerai tout ce qui est dit comme admis, comme chose positive.

M. LE PRÉSIDENT. Je vous engage à retirer l'expression dont vous vous êtes servi.

RASPAIL. Je le veux bien, au lieu de dire misérable, je l'appellerai, si vous voulez .. bienheureux (Sourires.)

Flottard, le secrétaire-général, est à l'Hôtel-de-Ville, poursuit l'accusé, que fait-il? Rien. Marrast arrive, son premier soin est de se mettre dans une cachette, un homme, un officier va le trouver, lui apprend que l'Hôtel va être envahi. Eh bien! que voulez-vous que j'y fasse? reprend Marrast.

Lorsque la foule se précipite sur l'Hôtel-de-Ville, Rey va demander à Marrast des ordres; il ne lui en donne pas. Priou est occupé à faire manœuvrer ses hommes dans une cour intérieure.

La 8e légion arrive spontanément; elle demande des cartouches; on lui en jette par la fenêtre. Au moment où les insurgés arrivaient, tout le monde pouvait en prendre. On demande à Rey pourquoi il n'a pas résisté; il répond : Je n'avais pas d'ordres, et d'ailleurs je ne voulais pas me faire taper sur les doigts.

Dorigny, qui arrête Barbès, dit: J'avais d'avance ordre de vous arrêter; un autre dit que le ministre avait donné un ordre en blanc pour les personnes qu'on devait arrêter le soir.

Vous le voyez donc bien, tout était prévu; on savait que la manifestation se présenterait; on savait qu'elle serait entourée d'agents provocateurs; on savait qu'elle ne rencontrerait pas de résistance, car la confusion des ordres qui devait l'empêcher était prévue, on savait tout.

Je pourrais établir ici, si je le voulais, qu'un membre important de la commission exécutive dit à un de ses voisins : Laissez arriver nos instruments, et vous verrez. Enfin j'ai lu une terrible liste : d'abord c'est Laurent, rédacteur de l'*Epoque*, et Sonneiller, qui n'est pas sur ces bancs; Danduran, arrêté à l'Hôtel-de-Ville et relâché; Louviers, arrêté à l'Hôtel-de-Ville et relâché; Dumoulin, arrêté à l'Hôtel-de-Ville et relâché; Buisson, arrêté à l'Hôtel-de-Ville; Delaire, qui s'est installé maire de Paris, arrêté à l'Hôtel-de-Ville et relâché; deux représentants anonymes, deux autres individus; Guerre, qu'on a vu escalader la grille, relâché; vingt personnes toutes arrêtées à l'Hôtel-de-Ville, toutes relâchées; puis quinze cents personnes qui sont entrées à l'Hôtel-de-Ville; sur ces quinze cents, cent-cinquante conduites à Vincennes, et enfin quinze ici. (Sensation.)

Mais il y a encore un homme qui a joué un rôle énorme dans mon itinéraire; on m'a demandé son nom, j'ai dit que je l'ignorais, et je l'ignorais alors. C'est un homme qui est monté sur le siége de mon cabriolet, et qui criait : A l'Hôtel-de-Ville! M. le procureur général le connaît, je ne sais si je dois le nommer. Au pont d'Arcole, il m'a quitté; aussitôt je vais chez moi, lui, à l'Hôtel-de-Ville, où on l'arrête ceint d'une écharpe d'adjoint au maire. Il est relâché! C'est Desavennière; nous sommes ici! où est il?

Est-ce moi qui fais ces révélations? Non, tout cela est pris dans ce fatras. (L'accusé montre l'instruction écrite.)

Nous sommes arrêtés, pourquoi? Sans doute parce que nous sommes innocents; c'est pour cela qu'on nous a soumis pendant dix mois de captivité à toutes les calomnies qui accablaient, qui désolaient un père de famille. Qui effacera ces dix mois qui sont dix siècles de torture?

Oh! on ne nous a rien épargné, ni les tortures, ni les humiliations, ni les affreuses douleurs d'un homme qui, du fond de son cachot, sait que sa femme se meurt, qu'il peut la sauver, mais à qui on ne permet pas de la voir! (Profonde sensation. La voix de l'accusé, qui est excessivement émue, produit un effet sympathique; plusieurs personnes versent des larmes.)

Il fallait dévorer toutes ces injures sans se plaindre, et nous ne nous sommes pas plaints; nous avons supporté cela avec la dignité des martyrs! Avons-nous écrit aux journaux? Non; et voici pourquoi : Nous nous sommes dit qu'il fallait rester muets, parce que nous n'avons pas voulu déranger la marche de la République, parce que nous avons voulu la marche du progrès. Si j'avais parlé, peut être la guerre civile serait-elle arrivée, et la République aurait-elle été compromise! Notre seul vœu, c'est que la patrie ne soit plus déchirée par ses enfants; c'est une vue d'humanité, de dévouement, de souffrance!

Oui, nous aimons à souffrir, parce que, nous, nous sommes les fascines qu'on jette dans les fossés pour les combler; pour nous, toujours les souffrances, jamais de jouissances. Ceux qui étaient avec nous autrefois, ils ont maintenant les jouissances. Nous ne les envions pas. Ce que nous voulons, c'est le progrès. Nous nous sommes dit : Voilà le temple du progrès, tâchons d'ouvrir les battants de la porte qui la ferme, elles tourneront lentement mais elles s'ouvriront. La République, c'est le progrès; le progrès, c'est notre théorie; mais il faut que tout le monde partage notre amour: plus d'inimitiés, nous sommes frères!

Messieurs, croyez-vous que nous allons vous en vouloir si vous nous condamnez? Ah! détrompez-vous, croyez-nous vos amis; si nous sommes vainqueurs un jour, jamais la haine n'entrera dans notre cœur. Jusqu'ici, dans toute ma vie, j'ai été traîné de prison en prison, souffrir, toujours souffrir, a été mon partage; cependant, quand je le pouvais, l'idée de me venger m'est-elle venue? Non, jamais.

Eh! bien, si vous nous condamnez, si vous nous plongez de nouveau dans ces prisons qui maintenant sont de véritables sentines, quand nous en sortirons, nous irons vous tendre la main et vous la prendrez, car le passé sera oublié et l'avenir commencera

LE CIT. PRÉSIDENT. La parole est au défenseur de l'accusé Quentin.

Me GUYOT, du barreau de Bourges, prend la parole pour présenter la défense de Quentin, qui n'offre aucun intérêt.

L'audience est levée à six heures et demie, et renvoyée à demain dix heures, pour entendre Me Picard, défenseur de Degré, et Me Bethmont, défenseur de l'accusé Courtais.

Audience du 29 mars.

L'audience est ouverte à dix heures et demie.

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à Me Picard, défenseur de l'accusé Degré, qui s'efforce de démontrer combien l'accusation qui pèse sur son client a peu de valeur.

L'audience reste suspendue pendant deux ou trois minutes.

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est au défenseur de l'accusé Larger.

Me RIVIÈRE. — Larger, messieurs, est un ancien militaire, brave, sincère, intelligent : il y a 50 ans, il eût été Augereau, Lecourbe ou Masséna. Avez-vous vu comme il devançait son défenseur, le jour où déposait en termes choisis le témoin Guessard, quand ce témoin disait que Larger s'était repenti d'avoir accepté à Passy, lui ouvrier honnête et habile, le grade de chef de bataillon, comme il vous disait avec la sagacité que donne le cœur, la différence qu'il y a entre se repentir et regretter, comme il s'est dressé sur son banc pour arrêter Borme dans ses insinuations contre la mémoire du colonel Rey!

Au club de Passy, il était modéré de langage, républicain de cœur, ferme dans ses idées; les procès-verbaux sont là.

L'avocat discute les charges qui pèsent sur l'accusé. Il termine ainsi :

Le réquisitoire n'a-t-il pas mis le comble à son erreur, en faisant un tort à Larger d'avoir voulu sortir de sa condition? Sommes-nous oui ou non en République? Y a-t-il encore par hasard une autre condition de la vie civique que celle de la capacité et de l'intelligence dans les arts?

Le magistrat qui parlait au nom de la République, n'a pas assez assoupli son langage aux mœurs nouvelles que nous devons inaugurer.

LE CIT. PROCUREUR-GÉNÉRAL. En parlant ainsi, nous n'avons fait que rappeler les paroles de Larger lorsqu'il disait : Pourquoi m'a-t-on fait sortir de ma mansarde?

LE CIT. LARGER. Je n'ai pas dit cela; je n'ai pas voulu sortir de ma mansarde, j'en atteste une demande signée de MM. Guessard père et fils, pour me faire nommer garde général du bois de Boulogne; j'ai refusé.

LE CIT. COURTAIS. Ce fait est à ma connaissance.

LE CIT. PRÉSIDENT. La parole est au défenseur de l'accusé Borme.

LE CIT. Me HAMMELLE, du barreau de Grasse, présente la défense de cet accusé.

(Le courrier part).

Bulletin de la Bourse du 30 mars.

Les fonds ont encore haussé aujourd'hui sur le bruit qui s'était répandu d'un armistice conclu entre les parties belligérantes en Italie. On parlait aussi d'une somme de 40,000 francs gagnée aujourd'hui par un spéculateur, qui avait parié, il y a huit jours, que les fonds seraient haussés de 5 francs contre un agent de change qui avait parié, lui, pour 5 francs de baisse dans le même espace de temps. La hausse s'est arrêtée environ un quart d'heure avant la fermeture du parquet, mais les affaires ont encore continué longtemps après. Mais toute cette hausse n'est encore que fictive; une nouvelle contradiction produirait la baisse avec autant de rapidité que la hausse s'est produite.

Le 3 0/0, resté hier à 55 fr. au comptant, a débuté à 55 40, a fait 55 40 au plus bas, 56 25 au plus haut, et reste à 56 20. Fin courant; il a fait 56 60, au plus haut; 55 25 au plus bas, et reste à 56 40. Les primes dont une, fin prochain, ont varié de 64 à 59.

Le 5 0/0, resté hier à 86 50, a débuté, au comptant, à 86 60, a fait 88 au plus haut, et reste à 87 90. Fin courant, il a atteint 88 50; a fait 86 60 au plus bas, et reste à 88 30. Les primes ont varié fin courant dont 50, de 87 75 à 37 40, et fin prochain dont 2 de 91 50 à 90 50, dont 1 de 93 25 à 92, et dont 50 de 95 à 94.

L'emprunt a varié fin courant de 88 10 à 87 45, et reste à 88 10.

Les chemins de fer ont, en général, suivi le mouvement ascendant de la rente.

L'Orléans, resté hier à 872 50, a monté de 875 à 882 50.

Le Rouen, resté hier à 535, a monté à 545.

Enfin le Nord, resté hier à 452 50, a monté de 455 à 460, et reste à 468 75.

Les affaires industrielles ne se remuent pas encore; cependant le Monceau a été coté à 1,450, et la Vieille-Montagne à 2,800 et 2,775.

L'un des rédacteurs, gérant :
EUGENE CARPENTIER.

SPECTACLES DU 31 MARS 1849.

THÉATRE DE LA NATION. —
ITALIENS. — Lugrezia Borgia.
THÉATRE-FRANÇAIS. — Athalie, le Moineau de Lesbie.
OPÉRA-COMIQUE. —
SECOND THÉATRE-FRANÇAIS. — Un Jeune Homme pressé, Don Quichotte, chansonnettes par Levassor, les Pharaons.
THÉATRE-HISTORIQUE. — La Jeunesse des Mousquetaires.
VAUDEVILLE. — Le deuxième Numéro de la Foire aux Idées, la Poésie, le Bon moyen.
VARIÉTÉS. — Paix du Ménage, la Pension, l'Abbé galant, Lariflа.
GYMNASE-DRAMATIQUE. — Les Grenouilles, la Comtesse, ma Tabatière, la Niaise.
THÉATRE DE LA MONTANSIER. — La Cornemuse, le Curé de Pomponne, Si Jeunesse savait, un Voyage sentimental.
PORTE-SAINT-MARTIN. —
AMBIGU. — Louis XVI et Marie-Antoinette.
CIRQUE. — Murat.
GAITÉ. — Chanteuse des Rues, L'Repon Graciosi, Griselde.
FOLIES-DRAMATIQUES. — Le Turc, le Troupier, le Mirliton, les Maris sans Femmes.
DÉLASSEMENTS-COMIQUES. — Ce qui manque aux Grisettes, C'est ici qu'on ressuscite, Changée en nourrice, Famille Lambert.
THÉATRE CHOISEUL. — Pris dans ses Filets, les Fils du Rempailleur, l'Ecuyer du Cirque, Marquis et Marquise, Bureau d'Omnibus, les Tableaux fondants.
THÉATRE DU LUXEMBOURG. — Trois Epiciers, Vétérinaire, le Cocher, la Californie.
CASINO DES ARTS (boulevard Montmartre, 12). — Tous les soirs, concert vocal et instrumental. — Prix d'entrée : 1 fr. et 2 fr.
DIORAMA. (Bazar Bonne-Nouvelle). — Vue de l'Eglise Saint-Marc.
PANORAMA. — Champs-Elysées. — Bataille d'Eylau.
SOIRÉES-ORIENTALES. — Passage Jouffroy.
JARDIN-D'HIVER (Champs-Elysées.) — Promenades de jour, marché au fleurs permanent, cabinet de lecture gratuit, salle d'exposition.

Imprimerie centrale de NAPOLÉON CHAIX ET Ce.